

L'ACTION UNIVERSITAIRE

Responsabilités intellectuelles

Edouard Montpetit

Les femmes et la peinture

dans la Province de Québec

Marcel Parizeau

Le geste qui s'impose

Des stipulations de non-responsabilité

Jacques Perreault

La Société de Géographie de Montréal

Benoît Brouillette

A travers les journaux — Chez les anciens

Ce que les anciens écrivent — Quelques livres

Ceux qui s'en vont

Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal

Comité d'honneur:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec
Le cardinal-archevêque de Québec
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université
Le président général de l'Université
Le recteur de l'Université
Le président de la Commission d'Administration de l'Université
Le premier ministre de la province de Québec
Le secrétaire de la province de Québec
Son Honneur le maire de Montréal

Comité exécutif:

Me Arthur Vallée (Droit), président.
Docteur Louis-Charles Simard (Médecine), 1er vice-président.
Docteur Denis Forest (Chirurgie dentaire), 2e vice-président.
M. Jules Labarre (Pharmacie), secrétaire.
M. Gérard Parizeau (H.E.C.), trésorier.
Docteur Stephen Langevin, ancien président.
Le rédacteur en chef de *L'Action Universitaire*.

Comité de la Revue:

MM. Arthur Vallée, Jules Labarre, Jacques Perrault, René Guenette.
Rédacteur en chef: Hermas Bastien.

Trésorier honoraire:
L'honorable Henri Groulx.

Conseil général:

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants:
Théologie: MM. Irénée Lussier et Gér. Chaput, p.s.s.
Droit: Me Charles-Émile Bruchési, Me Roger Brossard, Jacques Perrault.
Médecine: Docteur Donatien Marion et Docteur Jean Saucier.
Philosophie: Mlle Juliette Chabot et le Docteur Ant. Barbeau.
Lettres: MM. René Guenette et Jean-Marie Gauvreau.
Sciences: Docteur Georges Préfontaine et M. Philippe Montpetit.
Chirurgie dentaire: Docteur Armand Fortier et Docteur Ephrem Vinet.
Pharmacie: MM. Marius Létourneau et Roger Barré.
Sciences sociales: Jean-Marie Nadeau et Me Alfred Labelle.
Agriculture: MM. Fernand Corminboeuf et Aimé Gagnon.
Médecine vétérinaire: Dr Georges Rajotte et Dr Bernard Lasalle.
Htes. E. Commerciales: MM. Jean Nolin et Gérard Parizeau.
Optométrie: MM. Arm. Messier et Roland de Montigny.
Le président de l'Association générale des étudiants.

Comité du Fonds des Anciens:

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Docteurs Edmond Dubé, Damien Masson, Eudore Dubeau, Stephen Langevin, Louis-Charles Simard, M. Gérard Parizeau, trésorier.

Vérificateur honoraire:
Jean Valiquette (H.E.C.)

Le Cercle Universitaire de Montréal

(Fondé en 1918)

Bureau élu le 15 mai 1939

Président: M. C.-O. MONAT

Secrétaire: M. LEON LORRAIN

Vice-Président: M. RENE MORIN

Trésorier: M. JEAN VALIQUETTE

Membres du Conseil

ERNEST CHARRON
AIME COUSINEAU
EUDORE DUBEAU

J.-EDOUARD LABELLE
HENRY LAUREYS
DONATIEN MARION

GERARD PARIZEAU
GEORGES PELLETIER
JEAN SAUCIER

ERNEST TETREAU
ARTHUR VALLEE

Conseillers adjoints

MM. J. BARCELO, A. DUPERRON, DOMINIQUE PELLETIER, J.-H. RIVARD, L.-C. SIMARD.

Personnel des Comités

Régie interne

MM. E. CHARRON, A. COUSINEAU, E. DUBEAU,
J.-E. LABELLE, LEON LORRAIN, C.-O. MONAT,
R. MORIN, G. PARIZEAU, G. PELLETIER,
J. VALIQUETTE, A. VALLEE.

Dîners-causerie

MM. G. PELLETIER, A. PERRAULT, E. TETREAU,
A. VALLEE.

Jeux

MM. E. LANGLOIS, Y. LAURIER, D. MARION,
JEAN SAUCIER, L.-C. SIMARD,
J.-A. VIDAL.

Bibliothèque

MM. A. BAILEY, J. FICHET, J.-U. GARIEPY,
J.-L. LACASSE.

Recrutement

MM. J. BARCELO, A. COUSINEAU, E. DUBEAU, J.-L. LACASSE, D. MARION, G. PARIZEAU, D. PELLETIER,
J.-H. RIVARD.

Le président du Cercle est de droit membre de tous les comités.

Vérificateur: M. LOUIS TROTTIER.

LE CERCLE UNIVERSITAIRE (LIMITÉE)

(Fondé en 1924)

Président: M. EUDORE DUBEAU

Trésorier: M. AIME COUSINEAU

Secrétaire: M. GEORGES PELLETIER

Membres du Conseil:

MM. ARMAND DUPUIS

ALPHONSE FERRON

Vérificateur: M. LUCIEN FAVREAU

Le Fonds des Anciens

MEMBRES FONDATEURS (100 DOLLARS OU PLUS)

Sa Grandeur Monseigneur
GEORGES GAUTHIER
BARIL, Docteur Georges
CASGRAIN &
CHARBONNEAU
DANDURAND, l'hon. R.
DECARY, Arthur
DEMERS, l'hon. Philippe
*DUBE, Docteur J.-E.
DUBEAU, Docteur Eud.
*FRIGON, Augustin
GAGNON, Paul
GAUDREAU, Dr Stanislas
GOUIN, Léon Mercier
GROULX, M. Henri

LALLEMAND, M. Jean
*LANCTOT, M. Henri
LANGEVIN, Dr Stephen
LEFEBVRE, Olivier
LEVEILLE, Arthur
MARION, Dr Donatien
MASSON, Dr Damien
MAURAUULT, Olivier
NADEAU, M. Hervé
PIETTE, Mgr J.-V.
*ST-JACQUES, Dr Eugène
*THEBAUD, Docteur Jules
UNION MEDICALE DU
CANADA
VALLEE, M. Arthur

MEMBRES DONATEURS (DE 5 À 100 DOLLARS EXC.)

Sa Grandeur Monseigneur
A.-E. DESCHAMPS
AMOS, Arthur
BARIBEAU, Docteur C.
BEAUBIEN, l'hon. C.-P.
BECOTTE, Docteur H.
BEGIN, Docteur Philippe
BELHUMEUR, Dr Géd.
BOHEMIER, Dr P.-S.
BOURBEAU, Roméo
BOURGOIS, Dr B.
BRAULT, Docteur Jules
BRUCHESI, Jean
BRUNAULT, S. E. Mgr H.
BUISSON, Arthur
CHAMPAGNE, Dr J.-A.
CHARBONNEAU, J.-N.
CHARTIER, Chanoine E.
CHAUSSE, Fernand
CHOUVON, Docteur E.-J.
DAVID, Athanase
LOUVIGNY, de Montigny
de MONTIGNY, Roland
DEROME, Jules
DESY, Anatole
DUBE, Docteur Edmond
DUMOUCHEL, Antoine
DUPUIS, Armand
ECOLE SUP. DE MUSIQUE
FERLAND, C.-F.
FERRON, Docteur Alph.

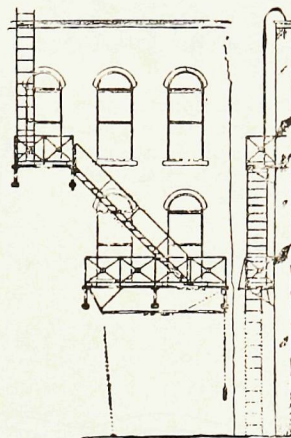
FONTAINE, T.-A.
FORGET, Son Exc. Mgr A.
GAGNE, Docteur J.-Emm.
GAREAU, Alexandre
GINGRAS, Abbé J.-Bernard
FISCH, Dr Herm.
JARRY, Docteur J.-A.
LABARRE, J.-P.
LADOUCEUR, Dr Léo
LAFERRIERE, René
LANCTOT, Jean
LANCTOT, J.-Philippe
LANGLOIS, S. E. Mgr J.-A.
LASALLE, Dr Bernard
LAURENT, Docteur E.-E.
LEONARD, Dr D.
MAYRAND, Léon
MALLETTE, Mme Marie
MIRON, Numus
PARIZEAU, Docteur T.
PERRIER, Hector
PRINCE, Dr J.-B.
ROY, F.-X.
SAMSON, J. Ed.
SAINT-DENIS, Dr J.-A.
SAINT-JACQUES, Jean
SMITH, Alexander
SMITH, Dr C.-G.
TRUDEAU, Dr Raphaël
VEZINA, François

Prière d'adresser toute souscription au trésorier,
GERARD PARIZEAU, 515 est, du Sherbrooke, Montréal

Vulcan Steel Architectural Const. Limitée

C. MAUBORGNE, Propriétaire

MANUFACTURE DE FER ORNEMENTAL, BRONZE, ALUMINIUM, ETC.



SPECIALITE

Escaliers de Sauvetage,
détail fait gratuitement
sur demande.

ESCALIERS INTÉRIEURS ET BALUSTRADES DE TOUS GENRES

MARQUISES, VÉRANDAS, CLÔTURES EN FER, ETC.

*Tous ces travaux sont exécutés d'après les plans
des architectes, ou d'après nos propres plans.*

Maison strictement canadienne-française dont
tous les employés sont catholiques.

11245 VICTORIA

MONTRÉAL-EST

Tél. CLairval 3838

doux



comme une
sweet caporal

• Les Sweet Caporals sont aussi douces qu'un agneau. Mais la douceur n'est que l'une de leurs vertus. Elles sont odorantes, aussi, étant faites de feuille virginienne choisie avec le plus grand soin et mûrie par le temps.



"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"



Dominion Technical Institute of Aviation Curriculum

Ajustage
Montage
Ingénieur
Soudure

Génie mécanique
Génie aéronautique
Navigation et Météorologie
Cours d'administration

"SERVEZ VOTRE PAYS EN CONSTRUI-
SANT DES AVIONS MEILLEURS ET PLUS
RAPIDES".

Adresse temporaire:

1282 rue St-Urbain, (en bas de Ste-Catherine)
MONTRÉAL

Tél. LANcaster 9317

"Pionnier au Canada dans l'enseignement
aéronautique".

Devenez un habitué du cinéma français!

VOS SOIRÉES VOUS LAISSERONT UN
SOUVENIR TOUJOURS AGRÉABLE!

FRANCE - FILM

Compagnie canadienne-française, première et seule distributrice
du film parlant français

EDIFICE RAILWAY EXCHANGE

637 ouest, rue Craig

Montréal

RESPONSABILITÉS *intellectuelles*

par **EDOUARD MONTPETIT**

LE progrès n'a lieu que si l'intelligence se prête à son éclosion; il ne dure qu'à condition d'être renouvelé par l'esprit.

Un siècle d'industrialisme s'y est trompé qui n'a voulu entendre que les revendications ouvrières parmi le bruit des usines, négligeant les droits de l'invention sans laquelle pourtant il n'eût pas existé. La pratique, dont on se pare naïvement, ne serait que routine sans l'inspiration de la théorie, sans la discipline d'une pensée. Si l'on veut sauver notre temps de l'emprise matérialiste et des laideurs du "quantitatif", c'est à l'idée que l'on s'adressera, à l'idée qui consent à produire mais dans la suite des traditions qu'elle perpétue. Ainsi se transmet le capital intellectuel, nié parfois sous prétexte qu'on ne le sépare pas de la personnalité, mais qui accumule tout de même dans le temps ce que le génie a conçu de beau et d'utile; si bien que, en y renonçant, l'humanité s'appauvrirait jusqu'à la barbarie.

Les économistes eux-mêmes, dont la fonction se prête aux choses qui se comptent, ont découvert au fond de leurs recherches, confinées au matériel, l'acte de foi du crédit, le ressort de la moralité. De la richesse, convoitée d'abord pour la puissance qu'elle recèle, ils ont fait une source de services. L'un d'eux s'en est ouvert dans des pages où, se rapprochant des plus grands penseurs du christianisme, il donne aux possédants des conseils que quelques-uns ont suivis, qui, comme Rockefeller et Carnegie, ont fait à l'hospitalisation et à l'enseignement des dons, non de charité, mais de justice sociale.

* * *

Nous n'échappons pas aux lois communes.

L'avance économique nous gagne; elle nous emporte en tourmente. Tout change autour de nous et nous-mêmes avec tout. Où sont les jours où nous vivions soumis au sort que nous avons choisi, les jours que des gravures anciennes évoquent, dans leur simple vérité, à nos yeux encore si près du passé? Les méthodes, les gestes, ont évolué vers une rupture à laquelle trente années ont suffi. Depuis peu, le mouvement qui s'avive accentue l'impression d'une force que rien n'arrêtera plus et que le monde entier subit.

Sans borner la question nationale à l'intérêt matériel, on admettra que l'argent, pour si méprisable qu'on le tienne, n'en est pas moins à la source des plus indispensables initiatives et que les puissances financières qui nous

encerclent constituent le péril nouveau. Ceux qui nous ont observés du dehors l'ont remarqué, déplorant comme une raison de défaillance toujours possible notre infériorité économique. Nous avons subi d'autres assauts qui nous ont appris la lutte et la victoire; mais il ne s'agit plus des attaques ouvertes, des diminutions légales auxquelles nous avons opposé la ténacité de nos revendications et la persistance de nos foyers. La poussée cette fois est anonyme, et l'on ne sait plus si elle obéit à une autre volonté que celle qui la meut vers le gain: elle passe, utilisant nos énergies qui seront bientôt ses captives, soulevant les admirations béates, des ambitions néfastes, qui aboutissent à de pénibles renoncements.

Il faut installer notre défense sur le terrain où l'événement nous a conduits; organiser nos résistances, garder une part de ce que notre insouciance abandonne, veiller surtout, en nous enrichissant, à conserver notre caractère, à porter avec la fortune les responsabilités qu'elle enfante. Le combat devient intérieur: nous vaincrons désormais par notre mérite.

* * *

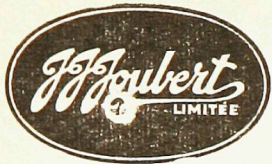
Il n'y a d'ailleurs de changé que la tactique, si la fidélité à soi-même est le conseil que déjà François-Xavier Garneau puisa dans notre histoire. Défions-nous toutefois de la courte consolation des mots qui échouent à l'action. Nous avons du souvenir plein nos armes et nos comices, et cela nous fait à l'occasion une jolie cocarde. La fidélité est plus qu'une devise; c'est un effort constant vers la réalisation des motifs qui

déterminent depuis le passé, vers le déploiement des qualités natives: toutes choses dont la vie courante n'offre guère de traces.

Or, l'action intellectuelle est un de ces motifs. Nous l'avons senti dès le lendemain de la défaite où nous avons appelé l'école à la rescousse; et l'hommage le plus légitime monte vers ceux qui ont accompli tant de sacrifices pour nous donner la vie de l'esprit. Nous maintenons une attitude prise, recherchant dans la culture un élément de force, une preuve de vitalité et une raison de nous comparer avec avantage. Mais la conviction qui anime le plus grand nombre s'arrête souvent à l'intention. Nous sommes satisfaits de peu. Nul ne sondera jamais à quel point nous le sommes; et nous n'avons pas accepté dans sa plénitude le devoir de perfection que nous impose l'héritage français.



EDOUARD MONTPETIT



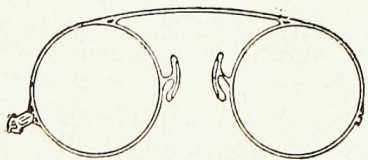
Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
Roméo Carle, L.S.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.
Aurèle Choquette, L.S.C., C.A.
Paul Huot, C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
PLateau 9709



J. O. GIROUX

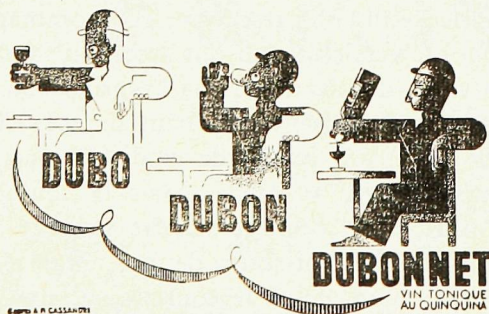
Optométriste-Opticien diplômé
Membre de l'A.E.P.O. de Paris

Assisté de MM. A. Phillie, I. Rodrigue, J. Hotte. O.O.D.

Lunetteries et verres ophtalmiques

Bureaux chez

Dupuis Frères
LIMITÉE



ÉDITÉ PAR CASSANOVA

Qui sait même si nous n'éprouvons pas à l'égard de l'intellectuel une sorte de dédain, jusqu'au jour où nous en avons besoin pour le charger de nos responsabilités. Etre à part en ce pays, et qui consent, ignorant ses ressources, à subsister de peu, nous lui faisons juste la place dont il se contente. Que ne s'adonne-t-il aux affaires ou à la politique comme tout le monde, au lieu de se pencher sur des livres que l'on n'ouvrira plus ou de tenter des découvertes qu'il n'exploitera même pas? De là à ranger ses travaux parmi les choses dont on n'a pas le temps de s'occuper ou qui sont du domaine irréel et commode de l'idéal et de la théorie, il n'y a que le pas d'une ignorance. Jeune, on s'instruit; vieux, on a mille raisons de n'y plus songer. Il s'établit en définitive une contradiction marquée entre nos actes et les paroles que nous consacrons à proclamer notre supériorité intellectuelle.

Apprécions-nous, pour l'avoir méditée, la valeur de la civilisation que nous prétendons répandre? Il est à craindre que non. Le temps, en nous éloignant de nos origines, en a estompé les traits: nous nous abandonnons aux entraînements du voisin parce que nous ne savons plus bien ce que nous représentons, ce que nous portons de précieux. Il nous arrive, sans examen, de prôner l'excellence des autres et de leur emprunter des gestes auxquels notre tempérament français devrait se refuser. Ayons donc une bonne fois la fierté de notre race; et si, pour cela, il faut apprendre ce qu'elle a accompli, remettons-nous à ses enseignements.

Nous connaissons ainsi que nous en valons d'autres et jusque dans les méthodes où l'on nous estime, en général, inférieurs; que nous avons aussi des mérites, différents mais solides, et dont le libre exercice apportera à la nation de notables compléments. Nous réclamons le respect de notre personnalité ethnique, est-ce pour y renoncer? Nous faisons valoir comme un bienfait politique la diversité des caractères, est-ce pour les confondre? Nous posons des revendications, n'est-ce pas pour les justifier? Prenons garde à la contradiction fondamentale que déjà nous avons aperçue. Ferdinand Brunetière a écrit, presque sur ce sujet, une page que je cite parce que, si l'on peut dire, elle nous va comme un gant, et parce qu'il vaut mieux en appeler à un prophète étranger. A la fin du siècle dernier, on parlait beaucoup en France de la supériorité des Anglo-Saxons, et Brunetière en était ennuyé. Plusieurs fois il y revint: à Marseille, en 1896, lorsqu'il parla de l'*Idée de Patrie*; à Avignon, en 1899, lorsqu'il définit le *Génie latin*; à Lille, la même année, où, *défendant les traditions littéraires* de la France, il s'écrie: "A Dieu ne plaise que je méconnaisse ici les grandes qualités des Anglo-Saxons! Les Anglo-Saxons dans l'histoire sont, comme on dit, une rare espèce d'hommes, et je voudrais de tout mon coeur que notre fortune en ce siècle eût ressemblé à la leur... Mais de quoi je ne suis pas sûr, c'est qu'ils ne doivent pas aux circonstances quelques-unes de leurs qualités; et les plus éminentes ou les plus rares d'entre elles, à la ténacité de ce que l'on peut bien appeler leur nationalisme."

Certes, nous n'aurons pas l'outrecuidance de nous croire supérieurs à ceux que le sort nous impose de coudoyer. Nous avons nos supériorités à nous; elles

remontent assez haut pour être des titres suffisants. Elles sont des faits que l'histoire a confirmés. Nous avons nos supériorités: les connaître nous justifie de les admirer et de les défendre. Si nous nous comparons, nous n'avons pas beaucoup à envier à autrui. J'ai surpris naguère le sourire gouailleur d'une figure hautaine à la vue de nos campagnes paisibles. Avec une morgue de nouveau riche, elle murmurait ce dédain: "Ces gens en sont encore à cent ans en arrière; ils n'ont pas avancé d'un pas: ils sont morts!" Morts à quoi? Car il faut s'entendre à la fin. Ces humbles sont routiniers; mais ils ont conservé leur rêve dans les bornes de sa beauté. Ils sont d'une délicieuse survivance. Approchez-vous d'eux; questionnez-les; regardez-les. Ce sont des Français, des paysans français. Rudesse, solidité, entêtement; tout cela mêlé à une noblesse de coeur, à une délicatesse de sentiment que le passé leur a transmis, car ils sont d'un lignage très pur. Ils ont, aussi eux, une civilisation; et la philosophie n'a pas encore tranché entre la leur et celle qui menace de faire de nous des mécaniques intensives. Ils sont une barrière à l'envahissement de l'américanisme le moins enviable.

La première de nos responsabilités françaises, la condition même de l'action intellectuelle, c'est la culture générale.

Nous la possédons toujours en principe; mais en fait? Depuis un siècle, nous avons tenté d'indéniables efforts pour y atteindre; et il serait exagéré de prétendre que ce fut sans succès, car on nous opposerait des exemples du contraire et qui ne sont pas des exceptions. Poussons même jusqu'à reconnaître que nous n'avons guère eu le temps de philosopher, et que nous avons dû vivre et durer dans une renonciation partielle au bel esprit. Il y a des progrès, qui ne sont pas toujours là où des succès apparents les feraient chercher; il en est d'obscurs, de modestes, qui n'ont pas encore trouvé à se révéler ou qui ne s'en inquiètent pas. Des manifestations éparses, un renouveau chez les jeunes, ne vont pas sans consolation, et l'on peut y accrocher des espoirs.

Je songe surtout aux anciens élèves de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, que je connais mieux, les ayant suivis depuis leur entrée dans la vie. Préparés aux carrières que leur offrent l'industrie, le commerce et la finance, lancés dans l'activité économique où ils réussissent, où ils se distinguent, ils n'ont pas renoncé aux sollicitations de l'intelligence; ils ont donné un exemple de la persistance possible des préoccupations les plus élevées au sein du progrès matériel, et d'initiatives, menées en dehors du travail purement professionnel, pour développer en soi et répandre la culture générale. Ils ont fondé une revue, *l'Actualité économique*. C'est quelque chose, ce périodique consacré à des questions qui n'éveillaient guère d'intérêt il y a dix ans. Je me rappelle la *Revue économique canadienne*, morte après trois ans d'une existence pénible étayée par de larges subventions, où, M. Henry Laureys et d'autres, nous publiions des articles en nous demandant qui s'attarderait à les lire. Et voilà qu'une oeuvre nouvelle est née où l'on remarque de la correction, une sobriété voulue, le souci du détail et de l'exactitude, qualités que prêcha infatigablement notre camarade Léon Lorrain. Ils ont organisé, il y a dix ans, la *Société des Conférences* qui, depuis,

retient des foules à la salle Saint-Sulpice. Cinq ou six jeunes, chaque année, expriment ainsi leurs idées sur des sujets d'actualité. Plusieurs des conférenciers reviennent d'Europe où ils sont allés compléter leur formation. L'atmosphère de ces réunions a quelque chose de particulier: on y sent vibrer de la sympathie pour le talent qui se révèle, on y trouve une sorte de consécration discrète du travail.

Ces constatations faites, auxquelles on en pourrait joindre d'autres en interrogeant ceux qui vivent dans des sphères différentes, il reste que la culture n'est peut-être pas aussi répandue, sûrement pas aussi prisee qu'elle devrait l'être. Elle sombre trop souvent, chez ceux qui l'ont reçue jadis, dans l'exercice absorbant de la profession, dans le soin tyrannique des affaires; chez d'autres, elle "se rétrécit en vieillissant". On abandonne trop vite l'étude pour d'autres soucis, et le prétexte de gagner sa vie fait oublier les leçons recueillies au collège ou à l'école. Nous parlons volontiers d'élite, et c'est sans doute que nous désirons en posséder une digne de ce nom; mais, pour dénombrer la nôtre, on jetterait avec quelque gêne de la lumière sur l'industrie, le commerce, la politique et même les professions. Sans être dépourvus de valeurs, nous pourrions en compter beaucoup plus. Il est vrai qu'en France même, lorsqu'on parle de l'honnête homme, on a coutume d'ajouter: "dans le sens où on le prenait au dix-septième siècle". Malheureux signe des temps, que nous aurions tort d'accepter pour inévitable. Car c'est sur la culture que nous fonderons notre supériorité: on a fait valoir cet argument, lorsqu'on a demandé au Gouvernement de la province de plus larges subventions pour l'enseignement supérieur. Sur ce point, nous trouverions avantage à imiter les Américains. Qui parle d'ailleurs des Américains, s'ils n'ont fait que renouveler la conduite des peuples européens en y mettant l'appoint d'une insolente fortune: on en donnerait une foule de témoignages et, en particulier, ceux de Renan, de Barrès et de Romier. Retenons Romier, le dernier qui ait repris le thème: "Tout ce que la nation consacre à la science, écrit-il, lui sera rendu au centuple. Toute économie qu'elle fait sur les frais de la science, toute atteinte qu'elle laisse porter au prestige de la science se traduiront, pour elle, par des pertes et quelquefois de lourdes défaites." Accentuons, fût-ce au prix de quelque sacrifice, notre curiosité littéraire et scientifique et faisons en sorte qu'elle ne meure pas au contact de l'existence; tendons vers un savoir plus ferme, plus généralisé, que nourrira une méthode fondée sur l'observation et le réel plutôt que sur la mémoire et la science livresque.

Edouard MONTPETIT

(1) Extrait de *Conquête Economique*, Vol. II, *Etapas*, Editions Bernard Valiquette, 1564, St-Denis, Montréal.

Hommages d'un ancien

LES FEMMES ET LA PEINTURE

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ⁽¹⁾

par Marcel Parizeau



JE vais consacrer aujourd'hui ma courte causerie à la peinture qui peut nous intéresser davantage, c'est-à-dire à celle que l'on fait ou que l'on pourrait faire dans la Province de Québec. Au hasard du monologue, il me faudra glisser quelques considérations d'ordre général. J'y ajouterai tous les rapprochements utiles, pour le triomphe de votre cause, qui est la mise en évidence des valeurs de rendement dont on peut dire qu'en bien des cas les vôtres font échec à l'activité d'en face. C'est justement par l'opposition et le maintien de votre individualité propre, à caractère décidément féminin, que vous pourrez dans la peinture, pour une part, affirmer magnifiquement la qualité de votre action intellectuelle. Beaucoup de femmes, chez nous, ont tout au moins cotoyé les rives de ce pays enchanté; peut-être y ont-elles abordé, au hasard du point d'arrivée, dans ses régions, les plus revêches, les moins hospitalières. Même celles qui n'ont pas, au moins au couvent, badigeonné agréablement ou méticuleusement, conservent dans un petit coin de leur âme une tendresse pour l'oeuvre peinte. En nous reportant par exemple à l'habitation rurale dont nous avons fait le tour trop vite la semaine dernière, nous aurions pu constater, si j'avais attiré votre attention de ce côté, que la peinture semble être chez nous le dernier refuge de toute préoccupation esthétique, réduite à sa plus simple et à sa plus inconsciente expression. Il se pourra que dans un pauvre foyer tout manque, les rideaux aux fenêtres, des carreaux brisés — le trou fermé par un vieux journal — le mobilier boiteux et rare; c'est bien le diable si, piqué au mur, voisinant avec quelque vedette d'Hollywood, — simple imagerie — on ne découvre la reproduction en couleurs d'une quelconque vierge à la chaise. Petit reflet poétique, modeste soif du rêve, anémique flamme mais salvatrice, qui brûle jusque dans les régions les plus désertes du Nord, grâce à toi un espoir persiste de reculer le moment de l'oubli immobile et lunaire qui attend (où risquent de tomber) un jour, nos civilisations nordique et latine, l'Europe et l'Amérique, enfin confondues au niveau de ce néant valonneux.

En remontant les degrés de notre organisation sociale, il est curieux de constater ce que devient cet instinct premier. C'est rarement dans les milieux où on l'attend que l'on découvre — le talent; de même l'usage en est souvent heureux au moment le plus imprévu. Rien ne m'a autant charmé sous cette angle de la surprise et de la découverte que l'exposition tenue au "Art Gallery" récemment, sous la désignation: "Les Primitifs Cana-

diens-Français". J'ai eu la joie de contrôler ce sentiment qu'il existe à l'état naturel chez l'homme ou la femme de notre sang — le don inné de fantaisie, le sens inventif, charmant, varié, qu'on cherche en vain à travers tant d'oeuvres décevantes, fabriquées suivant des formules connues, apprises et soi-disant savantes. L'Europe possède ce privilège unique et périlleux de conserver à travers les embûches de la réalisation, la fraîcheur initiale du sentiment intact, amené à son terme d'expression sans défaite. Nos artistes, hélas trop souvent, noient leur instinct en cours de route. A l'arrivée on ne trouve qu'un froid squelette; les manifestations les plus inattendues; des erreurs de jugements qui éclatent à la manière d'une vérité, aucun contrôle, souvent aucun rapport entre les mots et la pensée; une pensée inquiète et complètement perdue, une sensibilité non contrôlée.

Voici bientôt deux étés, membre d'un jury, j'étais forcé de me prononcer sur des envois très nombreux, plus d'une centaine, venus des quatre coins de la province. Nous aurions dû avoir là une variété infinie. J'en conserve un seul souvenir heureux, celui d'une charmante statue du Sacré-Coeur, taillée dans des plans très larges où la connaissance du métier servait la plus simple et la plus exquise émotion: c'était par bonheur l'oeuvre d'une femme. En peinture, la plupart des envois nous étaient adressés par des femmes, presque toutes amateurs avec un métier composé de petites recettes à l'image très estompée des grands artistes, comme les recettes de cuisine d'un chef renommé, transposées pour menus à prix réduits. C'étaient là évidents les effets catastrophiques d'un savoir insuffisant et maladroit, dans une atmosphère de sincérité, de franchise et de sensibilité.

Le concept le plus factice et le moins vivant de la chose picturale se trouvait étalé à tous les degrés et dans toute sa médiocrité: le sentiment de l'agréable, l'image exemplaire et moralisatrice, l'anecdote gentille et sentimentale. Tout ce qu'il faut pour orner un mur, tout en rappelant un souvenir, un coin déjà vu, la personne aimée, des fleurs éternellement fraîches... Toute la bourgeoisie et pour cet esprit qu'on appelle bourgeois — toute la peinture: l'utile uni à l'agréable — l'art réduit à ce rôle utilitaire, moral et reposant; laissant à l'esprit toute liberté pour penser à autre chose ou ne penser à rien. Le choix des procédés étaient en même temps très indicateurs: avec une patience exquise, d'un pinceau aérien, des taches avaient été posées côte-à-côte, avec soin et formaient une mosaïque si vraisemblable qu'on s'y laissait prendre; ailleurs un pinceau très diligent et très propre, passé et repassé, sans bavures et sans vivacité à force de réflexion menue, parvenait à évoquer si sagement les traits et l'attitude si posée d'une si véné-

(1) Texte d'une causerie prononcée à "Femina" par M. Marcel Parizeau, le 22 février 1940.

nable, si discrète vieille dame, depuis si longtemps décédée.

Par comparaison, quelques très jeunes femmes chez qui la vigueur et l'assurance de la peinture masculine, crée une vive émulation; pour lesquelles il semble que l'adoption aveugle et enthousiaste de quelques théories d'École remplace la réflexion et le droit de recherche, avaient présenté des oeuvres volontaires d'intention, exécutées comme un devoir ou un exercice sagement accompli.

De tout cet ensemble se dégagait une pénible sensation d'impuissance collective; un vide de la pensée remplacée par des expédients.

On songeait à Mme Deshoulières, sur les bords fleuris qu'arrose la Seine; à des chemins creux bordés de clôtures. Toute la qualité exquise ou forte de l'âme féminine qui doit se traduire dans l'émotion, suivant les gestes de son choix semblable à elle-même, s'en allait en incertitudes, en imprécisions, en timides allusions, en ritournelles.

Monsieur Maurice Gagnon, professeur de l'histoire de l'art, vous démontrera avec éclat que vous avez raison d'être satisfaites de la gloire picturale des femmes depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours où vous êtes en nombre; où vous gagnez en somme la bataille. La grande Marval, ou, Suzanne Valadon, par exemple, donnent la hauteur à laquelle peut aspirer la femme peintre ou encore Mariette Lydis qui définit toute la subtilité, toute l'aisance et toute la solidité dont est aussi bien capable un cerveau féminin, avec un souverain métier d'illustrateur que peuvent lui envier combien d'hommes.

Aujourd'hui permettez-moi cette indication nécessaire des mal-façons où tombe notre art et qu'il est facile d'éviter. En somme, si je me plains de l'emploi très médiocre que l'on réserve à la peinture, c'est évidemment, que j'estime que l'on ne comprend pas son importance ni son rôle fondamental dans la vie d'un peuple.

La peinture comme la musique et encore plus l'architecture, est un des plus surs moyens d'élever l'homme à un degré supérieur de civilisation. Par le goût et la pratique de l'audition musicale, par la contemplation et la fréquentation de l'oeuvre peinte, l'être humain augmente et perfectionne son besoin d'ordre, d'équilibre; il affine son sens du divin et de la dignité humaine. On a vu un peuple entier se passionner pour des oeuvres peintes; une foule se précipiter pour reconnaître et discuter le mérite d'une oeuvre de Léonard de Vinci. Ce peuple était en même temps un peuple d'artisans, d'hommes d'affaires, préoccupés de richesses et d'intérêts tout matériels.

Vous voyez donc que le rôle que vous attribuez à la peinture reste en deçà de ses possibilités. Sans doute parce que vous ne tenez pas un compte suffisant de

l'artiste lui-même. L'artiste exprime pour vous et vous rend tangible ce qui au plus profond de vous-même reste ignoré de votre conscience.

Avec un accent plus ou moins vigoureux et certain, il livre à nu son explication, sa compréhension de la vie. Toutes les phrases, toutes les nuances et toutes les idées que vous saisissez lorsqu'elles sont exprimées par l'écrivain, le peintre, les exprime à son tour dans un langage coloré, car des volumes, des rapports de tons, des traces, tous les moyens accessibles à ses doigts agiles et souples, par ces pinceaux, par des matières onctueuses, brillantes, ou fluides, transparentes ou opaques; enfin par mille procédés ingénieux dont vos yeux voient le reflet et que votre esprit comprend. Plus un peintre donne à son interprétation personnelle le son de l'abstrait et de l'absolu jusqu'à faire de sa petite vérité particulière une vérité générale, plus il a de chances d'être grand. Ainsi la dimension importe-t-elle relativement: d'une petite toile on peut tirer une grande oeuvre.

Je reviens maintenant à mon point de départ. Vous ai-je rendu sensible que notre peinture s'égaré très vite à mesure que l'on s'éloigne du germe initial — sauf de brillantes exceptions bien entendu. Après ce que je vous ai dit, quelle importance pourrait avoir telle et telle forme d'expression, tel ou tel enseignement, tel ou tel procédé; de quelle gêne même peut devenir telle doctrine acceptée, insuffisante ou mal comprise.

En vous parlant de l'exposition des primitifs canadiens-français, je pensais à deux femmes l'une qui exposait là dont l'oeuvre enfantine, puérile même est toute imprégnée d'un charme délicat; dans son langage d'un naturel et d'une confiance ingénue qui attire, avec des trouvailles d'instinct, elle fait des contes très simples où les moindres éléments de sa vie quotidienne et de sa maison sont autant de nouvelles qui intéressent les plus étrangers à ce décor, à ces moeurs et à cette existence minime: comme les contes de leurs bonnes ravissent les enfants.

L'autre femme expose dans une salle voisine. Exactement l'extrême contraire: des études poursuivies, un travail de recherche opiniâtre, des connaissances et une doctrine acceptée et rejetée, s'arrachant des formules et des enlacements dans un effort farouche et passionné; se sauvant avec peine de cette prudence sage où s'endorment tant d'artistes, sujette aux défaillances et aux reculs, malgré tout en route vers les hauts paliers à mesure qu'elle dépouille son art jusqu'à l'essentiel. Nous avons là sous les yeux l'image qui se complète de notre problème pictural. De l'une dont la langue est fixe, gauche, mais ou moins savoureuse quoique sans portée lointaine, à l'autre qui, avec quelques rivales, sauve la qualité une génération, l'espace est vaste, la voie me semble tracée; le reste est littérature.

Marcel PARIZEAU

VICHY - CELESTINS

PRÉVIENT ET SOULAGE RHUMATISME, GOUTTE, DYSPEPSIE ET INDIGESTION.
EAU DE TABLE FRAICHE ET DELICIEUSE

• CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN •

Avec les hommages de

L'HON. HENRI GROULX

Secrétaire de la Province



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

THEOLOGIE — DROIT — MEDECINE — PHILOSOPHIE
— LETTRES — SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE —
PHARMACIE — SCIENCES SOCIALES, ECONOMIQUES
ET POLITIQUES — GENIE CIVIL — AGRICULTURE
MEDECINE VETERINAIRE — COMMERCE —
OPTOMETRIE — ENSEIGNEMENT CLASSIQUE —
ENSEIGNEMENT MODERNE — PEDAGOGIE — MUSIQUE
— DESSIN — ART MENAGER — TOURISME —
ELOCUTION — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES
GARDES-MALADES — HYGIENE SOCIALE APPLIQUEE.



Pour tous renseignements, s'adresser au

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1265, rue Saint-Denis

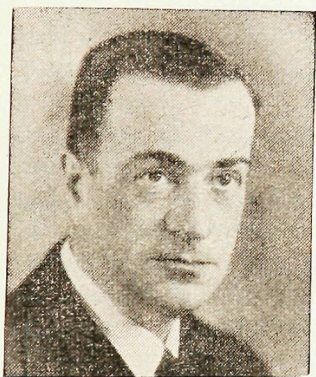
Montréal

LE GESTE QUI S'IMPOSE



En ces temps où toutes les bonnes volontés sont tenues constamment en haleine, il est bon de considérer froidement le bien-fondé des causes que l'on est appelé à servir.

Un examen sérieux de l'objectif, des états de service, des moyens d'action dont se servent les oeuvres bénéficiaires de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises aura vite fait de forcer, de façon décisive, notre adhésion.



L'honorable Henri Groulx, président de la campagne de 1940 de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises.

Et c'est le nombre d'adeptes convaincus qui assurera le plein succès de la huitième campagne annuelle de souscription.

Ce succès, il est de première importance. D'année en année, en effet, certaines sociétés peuvent surgir pour atténuer un mal présent, temporaire, puis disparaître. Il n'en est pas ainsi de la Fédération. Elle vise au soulagement des principales classes de malheureux, à leur

adaptation à une vie normale; elle atteint les misères intimes du peuple souffrant, elle s'efforce de découvrir les causes des maux dont il est affligé pour en éviter la réapparition. Son rôle est donc essentiel et permanent. Et parce qu'elle travaille dans un champ d'action étranger à celui des multiples organisations qui se font jour, il ne faudrait pas lui enlever au profit de celles-ci la part de dévouement qui lui revient de droit.

Le tort qui en résulterait pour une armée d'êtres humains, — plus de cent mille bénéficieraient cette année des offrandes souscrites à la campagne, — serait incalculable. Nul ne peut prévoir jusqu'où s'étendraient les lamentables conséquences d'un pareil état de choses. Ce serait des infirmes, des adolescents, des mères, des sans-foyer, des vieillards, des familles entières qui se verraient frustrer de l'aide que l'une ou l'autre des oeuvres fédérées leur apportait comme secours matériel d'abord, comme appui et orientation morale ensuite. Ce serait détruire d'un coup le travail des campagnes précédentes.

Et tout cela est impossible. Ceux d'ailleurs qui se dévouent à la huitième campagne — elle prendra place du 8 au 17 avril — sentent très bien que l'élite de notre ville fera le geste qui s'impose pour en assurer la réussite complète.

Ils ne sauraient se tromper, puisqu'ils se basent sur l'expérience du passé et sur la parfaite compréhension du caractère véritable tant de nos classes supérieures que de notre peuple.

Les cotisations et les abonnements seront désormais sollicités par correspondance.

Nous espérons que tous les diplômés répondront, comme par le passé, avec sympathie et générosité à l'appel qui leur sera adressé.

LE SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION

Des STIPULATIONS de non-responsabilité

par Jacques Perrault

Docteur en droit

RESPONSABILITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTATION LÉGISLATIVE DE LA RESPONSABILITÉ

(suite)

Nous trouvons à l'article 363 de notre Code civil un principe, contenu aussi et dans les lois fédérales et dans les lois provinciales sur les compagnies par actions ou à responsabilité limitée: la responsabilité des membres de la corporation est limitée à l'intérêt que chacun d'eux y possède. Le législateur est allé ici très loin dans cette limitation de la responsabilité contractuelle et délictuelle. Les actionnaires d'une compagnie, les membres d'une corporation, ont la gestion de l'entreprise, mais ils savent à l'avance que leur responsabilité ne sera jamais engagée pour plus que le montant de l'intérêt par eux placé dans cette compagnie, quelle que soit l'importance des dommages que la compagnie, la corporation aura pu causer par inexécution de contrat, par ses délits ou quasi-délits. Le privilège accordé par le législateur couvre un champ que n'aurait pu couvrir des conventions privées de non-responsabilité.

Il me semble que sur ce point encore la loi est sage: les risques inhérents aux entreprises commerciales et industrielles sont innombrables et sans cette exemption de responsabilité, il semble bien que le commerce et l'industrie n'auraient pas connu les progrès des cent cinquante dernières années.

Mais il est opportun de rendre plus difficile la création des compagnies à fond social, d'entourer leur organisation de mesures plus prudentes et de préciser davantage la responsabilité des administrateurs de ces compagnies.

Signalons en passant une convention qui limite la responsabilité contractuelle, permise et réglementée par notre Code civil: la clause pénale.

Les articles 1131 et suivants du Code contiennent les règles de droit qui la concernent. Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage d'étudier ces clauses pénales: le législateur les a nettement délimitées.

Des différences notables existent entre la clause pénale et la clause limitative de responsabilité. Tandis que la première laisse subsister la responsabilité, tout en modifiant les conditions de son exercice, la seconde la supprime. En pratique, il est vrai, l'inspiration et les caractères juridiques de ces deux clauses paraissent être

du même ordre, notamment lorsqu'il s'agit d'une clause d'exonération de responsabilité et la clause pénale, dite clause de maximum, fixant un chiffre d'indemnité invariable et indiscutable que le préjudice réel y soit supérieur ou inférieur. Mais il n'en demeure pas moins que la clause pénale reconnaît la responsabilité découlant de l'inexécution d'un contrat, alors que la clause d'irresponsabilité tend à l'ignorer tout à fait.

On peut dire autant des articles 1070 à 1078 C. C. précisant les dommages-intérêts dus à la suite d'inexécution d'obligations. Le législateur précise les contours de cette responsabilité, mais il ne l'écarte pas. Et s'il protège le débiteur en le dispensant de payer certains dommages, il le laisse, du moins, supporter en principe les conséquences de son acte ou de son omission.

Les articles 1509, 1510, 1523, 1524, 1528, 1576 du code civil québécois traitent de la responsabilité du vendeur relativement à l'objet vendu. Tout d'abord, le législateur frappe de nullité, à l'art. 1509, la convention par laquelle le vendeur ne garantirait pas l'acheteur contre une éviction qui serait due au fait personnel de ce même vendeur. À l'article 1510, il permet la convention d'irresponsabilité lorsque par elle l'acheteur achète à ses risques et périls. Le code va même jusqu'à libérer le vendeur, sans cette clause, de toute responsabilité, lorsque l'acheteur a conclu le contrat de vente en connaissance de la cause ou du danger d'éviction. Cependant, pour que le vendeur puisse se prévaloir des privilèges de 1510, il faut qu'il y ait une stipulation générale de non-garantie contre l'éviction.

Même principe sous 1576 au chapitre de la vente des créances.

L'article 1523 dégage la responsabilité du vendeur lorsque l'objet vendu a des vices apparents dont l'acheteur pouvait se rendre compte: le marchand n'est pas obligé de déprécier sa marchandise. Tant pis pour l'acheteur distrait ou benêt qui ne fait pas attention à l'article qu'il se procure.

En ce qui concerne les vices cachés, notre code permet au vendeur de dégager sa responsabilité pour une convention à cet effet (art. 1524). Enfin, à l'art. 1528,

la responsabilité d'un vendeur qui ignorait les vices d'une chose vendue et qui n'était pas présumé les connaître, a été limitée: elle n'obligera qu'à payer le prix et les frais de la vente.

La jurisprudence française reconnaît dans certains cas la validité d'une clause de non garantie du fait personnel. Pareille clause semble contraire au principe édicté par un texte de loi.

L'article 1509 du Code civil décrète ce qui suit:

"Art. 1509. Quoiqu'il soit stipulé que le vendeur n'est soumis à aucune garantie, il demeure cependant obligé à la garantie de ses faits personnels. Toute convention contraire est nulle".

L'article 1509 C. C. est semblable à l'art. 1628 du C. N. Cependant, li est admis par la jurisprudence française que le vendeur pourrait par une stipulation expresse se réserver le droit de poser tel ou tel acte déterminé susceptible de troubler l'acheteur. Cette clause serait valable en France si elle porte sur des faits nettement déterminés à l'exclusion de toute clause générale interdite par l'art. 1628 du C. N. et 1509 de notre Code civil. (V. Planiol et Ripert, *Traité de droit civil*, tome 10, nos 94, 122 et 123, pp. 88 et 121 et s.)

Je ne puis admettre cette théorie dans notre droit à raison de l'art. 1509 C. C. En effet, cet article ne fait pas de distinction entre la garantie de ces faits personnels en général et la garantie d'un fait personnel déterminé, garantie qui doit être donnée par le vendeur, toute convention contraire étant nulle.

Dans le groupe d'articles que nous venons de commenter il n'est question que de responsabilité contractuelle. Ces dispositions ne sauraient s'appliquer à une responsabilité délictuelle du vendeur, d'autant plus qu'il semble assez difficile de supposer un cas où le vendeur encourrait une responsabilité délictuelle à l'occasion d'une vente. Sauf, évidemment, s'il y avait négligence ou faute ou si, par vengeance ou haine, un marchand dissimulait un explosif, par exemple, dans la chose vendue. Dans un pareil cas, les dispositions législatives qui diminuent la responsabilité du vendeur ou lui permettent de s'en exonérer ne sauraient trouver application en faveur du vendeur coupable d'un délit ou quasi-délit de cette nature.

Nous arrivons maintenant à l'article 1676 de notre Code, qui a une importance capitale pour notre sujet. En effet, pour la première fois, nous voyons notre code parler de ces stipulations générales par lesquelles un contractant se dégage à l'avance de sa responsabilité.

Les codificateurs indiquent comme source de cet article Troplong et Pardessus, en plus d'autorités anglaises.

(Rapports des commissaires chargés de codifier les lois du Bas-Canada en matière civile, vol. 2, quatrième rapport, p. 97, article 67b).

Leurs commentaires à la page 31 sont très brefs. Ils se contentent entre autres de dire que cette disposition de 1676 C. C., comme les règles des articles qui précèdent "sont supportés en principe par les lois anciennes et modernes de la France et coïncident avec celles de l'Angleterre". Ils disent plus haut: "L'article 67b fixe la règle quant à l'effet des avis publics que les voituriers

donnent, sujet sur lequel il existe de l'incertitude et qui en Angleterre est réglé par les statuts cités sous l'article (67b)." (Rapp. des Cod., vol. 2, p. 31.)

En réalité, 1676 nous vient du droit anglais. Troplong et Pardessus, que citent les codificateurs, n'acceptent pas ces avis limitant ou annulant la responsabilité des voituriers. Pardessus, (*Droit commercial*, vol. 2, no 542) est formel et catégorique. Troplong, du *Louage*, no. 942, rejette aussi ces stipulations de non-responsabilité, tout en prétendant qu'elles peuvent avoir l'effet d'obliger la victime à prouver la faute du voiturier. Mais celui-ci n'en est pas moins responsable.

Dans un chapitre précédent, j'ai rappelé les dispositions du droit anglais en cette matière. Dès le début du 19e siècle, il admettait, sous certaines conditions, ces stipulations de non-responsabilité. Je traite plus loin, dans un autre chapitre, de l'interprétation et de la portée données à 1617 C. C. par la jurisprudence du Québec et de la Cour suprême, et du droit que peuvent avoir les voituriers terrestres ou maritimes d'écarter la responsabilité qui découle pour eux du contrat de transport maritime.

L'article 1677 C. C. introduit en faveur du voiturier une règle d'équité: un paquet, d'une valeur infiniment plus considérable que l'apparence permet de l'imaginer, est transporté par le voiturier au risque du détenteur ou propriétaire qui fait faire le transport de ce paquet. Le voiturier n'est pas responsable de la perte des valeurs contenues dans un tel paquet, à moins qu'il n'en ait été dûment informé. Par cet article, le législateur a rendu inutile l'usage de clauses d'irresponsabilité qui, sans cela, auraient été nécessaires à tout contrat entre voituriers et expéditeur pour ne pas exposer les voituriers à des pertes lourdes et imprévisibles.

La règle de 1678 C. C., déchargeant le voiturier de toute responsabilité au cas de retard par suite de cas fortuit ou de force majeure, est inutile, nous semble-t-il, vu les articles 1138 et 1200 et surtout 1202 de notre code. A notre avis, le voiturier ne devrait pas être responsable lorsque l'exécution *totale* de son obligation est devenue impossible. Si pour la même raison l'exécution de l'obligation n'est que partielle, il devrait également être libéré de toute responsabilité. A tout événement, le voiturier bénéficie de 1678 C. C. qui va plus loin que 1202 C. C.

Les remarques du numéro précédent s'appliquent à certaines personnes régies par les dispositions concernant le dépôt nécessaire et mentionnées aux arts. 1814, 1815, 1816. Ce sont les mêmes raisons qui portèrent le législateur québécois à édicter pour ceux qui tiennent hôtellerie ou auberge la limitation de responsabilité dont il fait bénéficier les voituriers.

Ajoutons à ces textes, l'art. 1873 C. C. qui limite la responsabilité de l'associé commanditaire de la même façon que celle de l'actionnaire d'une compagnie, et les articles 2183 et s. C. C. qui traitent de la prescription. Ce dernier mode d'extinction des obligations comporte une exonération radicale de responsabilité après un certain laps de temps, notamment en matière de courte prescription, art. 2267 C. C.

De la prescription se rapprochent les conventions qui stipulent qu'après un certain temps fixé par les parties,

une personne ne pourra plus être tenue responsable des dommages causés par son fait.

Cette revue sommaire de notre Code civil laisse voir que le législateur québécois s'est préoccupé de la question qui nous intéresse.

Dans l'ensemble, il ne semble pas favorable à la validité de la clause de non-responsabilité, puisqu'il prend la peine d'intervenir chaque fois qu'il le juge nécessaire. A l'article 1131 C. C., en parlant de la clause pénale, il emploie le mot "peine" pour indiquer la somme forfaitaire qui indemniserait la victime. Nous verrons plus loin quelle interprétation fut donnée à ces textes et quelle conclusion il faut en tirer.

Mais ce code fut promulgué il y a soixante et treize ans. Les notions qui guidèrent ses codificateurs au chapitre de la responsabilité ont-elles besoin d'être révisées? Ces limitations de responsabilité, prévues par notre Code civil, sont-elles suffisantes en regard des responsabilités plus nombreuses et plus lourdes que les conditions actuelles de la vie sociale font peser sur les individus? Quelle attitude tiennent devant ces textes nos tribunaux? Leur tendance est-elle de les interpréter rigoureusement ou largement, en tenant compte de l'évolution de notre société canadienne? L'heure est-elle venue pour le législateur québécois de compléter ces dispenses de responsabilité et d'accorder à ce sujet aux individus plus grande liberté? C'est un problème qui se pose et que législateur, tribunaux et juristes doivent résoudre.

Ce problème la législature québécoise et le parlement fédéral l'ont en partie résolu dans des cas particuliers. Depuis 1867, maintes lois, d'ordre général ou d'ordre privé, furent adoptées par l'un et l'autre de ces deux pouvoirs législatifs concernant la responsabilité imputable aux corporations ou aux individus. Dans certains cas, ces lois écartent les conséquences d'un acte juridique en libérant son auteur de toute responsabilité; dans d'autres cas, législature ou parlement restreignirent cette responsabilité en imposant au créancier conditions et formalités auxquelles est soumis son recours.

Signalons quelques-unes de ces lois québécoises et fédérales.

La législature de la province de Québec est intervenue maintes fois pour diminuer, modifier, supprimer une responsabilité qui aurait pu être encourue selon notre droit commun. Indiquons les plus caractéristiques de ses lois publiques ou privées.

Parmi ces dernières, on en pourrait citer un nombre considérable qui bouleversent le droit relativement à la responsabilité. Tantôt c'est la charte d'une ville ou d'une cité ou d'une corporation qui exonère cette ville, cette cité ou ce corps public de toute responsabilité en certains cas. D'autres fois, leur responsabilité est diminuée, modifiée, toujours en leur faveur, ou bien les vic-

times ne peuvent exercer leurs recours en dommages-intérêts qu'en se soumettant à des formalités qui équivalent pour les corporations sujettes à ces chartes à une exonération conditionnelle de responsabilité.

Il est une autre série de lois privées, adoptées dans un but spécial et qui exonèrent de responsabilité certains intéressés. En particulier des lois sont adoptées pour changer des dispositions testamentaires, ou ratifier des actes, et il y est expressément mentionné que les exécuteurs testamentaires ou les parties à un acte ne sauraient être poursuivies à raison de leur gestion de l'acte signé par eux.

Ainsi le 10 juin 1936, la législature québécoise adoptait la loi I Ed. VIII, chap. 21, visant l'administration d'une succession particulière. Par l'article 2, la Législature de Québec accepte la reddition de compte présentée par deux administrateurs, ajoutant que le paiement du reliquat éteindra tous recours, droits, actions et prétentions qui ont pu naître ou pourront naître en raison de l'administration par ces administrateurs de la succession. C'est un cas où le législateur a exonéré certaines personnes d'une responsabilité future.

Le parlement fédéral votait le 13 septembre 1939 la "Loi sur le Fonds patriotique canadien, 1939", ch. I, 3 Geo. VI, (2ème session).

A l'article 10 de cette loi se trouve un remarquable exemple d'exonération de responsabilité édictée par le législateur. Voici ce texte de loi: "10. Sauf les dispositions de l'article qui précède et sauf tout acte frauduleux ou toute omission frauduleuse de la Corporation, celle-ci n'est pas, non plus qu'aucun de ses membres, responsable ni ne doit répondre en aucune manière des actes, erreurs ou omissions de la Corporation ou d'aucun de ses dignitaires, membres, employés ou agents, relativement à la réception, la dépense ou la distribution de la totalité ou de toute partie desdits deniers, ou à tous autres égards à la réalisation des objets de la présente loi".

Cette exonération de responsabilité est complète dès que les prescriptions de l'art. 9 ont été observées. Voici le texte de cet article 9: "Les comptes de la Corporation doivent être vérifiés annuellement par l'auditeur général du Canada, qui est le vérificateur de la Corporation, et cette dernière doit publier un rapport de cette vérification, avec les états supplémentaires qu'elle estime convenables".

Avec une telle loi, il n'est pas nécessaire de faire usage de stipulations de non-responsabilité.

On peut tirer la conclusion que le législateur ne croit pas déroger à l'ordre public puisqu'il adopte de telles lois privées en grand nombre pour les exonérations, parfois exorbitantes, de responsabilité.

Cherrier 9401

LE PETIT VITRAIL

Décoration d'intérieur

FLORIAN CAIN

Rembourreur en Général

4208, Ste-Catherine Est

MONTREAL

Tél. DO. 3721

GARAGE

GARAGE A. MAROIS

Troubles Electriques — Storage — Lavage
Duco — Soudure — Réparations
Débossage — Gazoline — Huiles — Graissage
Service de Freins

5873, Des Ecoles — Près Blvd Rosemont

ALBERT GERVAIS

Vendeur Impérial

4560 Avenue du Parc — Près Mont-Royal

Dollard 0445

L'ACTION UNIVERSITAIRE, MARS 1940
SAINT-HYACINTHE

La Société de GÉOGRAPHIE de Montréal

par **BENOIT BROUILLETTE**



LE 23 novembre 1939, un groupe de personnes, répondant à la convocation du signataire de cet article, se réunirent à l'École des Hautes Etudes commerciales et fondèrent une société de Géographie. Les circonstances actuelles incitent les gens à s'intéresser davantage à la géographie. La lecture quotidienne des journaux leur fait regretter en même temps que mesurer leur ignorance de cette science. Les fondateurs de la Société de Géographie de Montréal bénéficient d'une opportunité favorable, celle de trouver à l'École des Hautes Etudes commerciales, grâce à sa magnifique bibliothèque, un centre de documentation géographique. Il était grand temps de grouper dans notre ville tous ceux qui ont à cœur non seulement de se cultiver en géographie mais de faire rayonner dans divers domaines les connaissances utiles que diffuse la géographie. Quel est l'objet de la Société, quels sont ses moyens d'action, quels sont ceux qui peuvent et doivent en faire partie? Autant de questions auxquelles je veux répondre dans cet article.

Sait-on d'abord ce qu'est la géographie? Est-ce seulement une matière inscrite aux programmes d'études (et encore quels programmes!)? Est-ce une science qui prétend "décrire la terre et les peuples qui l'habitent"? Non. La géographie moderne, la seule qui mérite droit de cité parmi nous, est plus qu'une description. Elle doit être explicative. Elle ne se contente pas de décrire les paysages physiques et humains, elle tâche de les expliquer; elle s'y exerce par toutes ses méthodes. La géographie moderne est si vivante qu'elle déborde des livres, qu'elle fait craquer les cadres désuets dans lesquels certains esprits étroits l'ont faite prisonnière. Elle est basée essentiellement sur l'observation. Les explications qu'elle fournit sont conformes aux faits et raisonnables. Les manuels rédigés selon cet esprit sont presque des livres d'images, tant le texte est simplifié, les cartes et les illustrations sont nombreuses. La meilleure géographie se fait par l'observation directe des paysages physiques et humains et se complète par l'observation indirecte sur les cartes, les photographies, souvent agrandies par les projections ou animées par le cinéma.

Ceux qui ont fondé la Société de Géographie ont pour but d'éveiller l'intérêt du public sur la façon nouvelle de concevoir la géographie, de vulgariser (dans le bon sens) les connaissances géographiques et d'en favoriser la propagation. Voilà l'objet général de la Société. Son objet plus immédiat se partage en plusieurs et se

résume ainsi: 1) encourager, par les moyens dont la Société dispose, ceux qui font des travaux intellectuels de géographie, soit comme occupation principale, soit comme occupation secondaire sérieuse; 2) encourager l'enseignement de la géographie selon les méthodes modernes dans les diverses branches de l'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'université; 3) encourager les travaux de recherche parmi ses membres; 4) enfin pousser spécialement l'étude de la géographie régionale du Québec et de la géographie nationale du Canada. Vous voyez, chers lecteurs, qu'il y a beaucoup de choses à encourager!

Les moyens d'action de notre Société sont nombreux, mais hélas, proportionnés aux revenus de la Société. Le premier est l'étude. Avant d'écrire ou de parler sur des sujets géographiques, nos membres doivent se renseigner. Ils ont à leur disposition des bibliothèques et des collections de cartes; il leur est loisible de suivre certains cours, en particulier, ceux du soir à l'École des Hautes Etudes commerciales. Mais nos cours s'orientent vers les applications pratiques, vers la géographie économique. Il faudrait en outre, pour établir un cycle d'études géographiques véritables, créer des chaires universitaires de géographie physique, humaine et régionale. Le rôle de notre Société se borne à inciter les autorités universitaires à doter leurs facultés de ces chaires qui devront être attribuées à des géographes bien formés. Nos moyens extérieurs d'action sont modestes. Nous avons des réunions mensuelles où un membre présente une communication qui est obligatoirement suivie d'une discussion générale. M. Pierre Dagenais, qui a passé trois ans en France pour étudier sous la direction de M. Raoul Blanchard, nous a parlé de ses travaux de recherches sur le terrain. M. Louis Francoeur, journaliste bien connu par ses écrits et sa parole, nous a fait un brillant exposé sur les problèmes des langues et nationalités en Europe. Nous entendrons bientôt le Commandant Maurice Quedrue nous raconter ses expériences de cartographie aérienne en Gaspésie.

Autre moyen d'action plus étendu: les conférences publiques. La Société se propose d'en donner quelques-unes chaque année. Déjà M. Georges Langlois nous a parlé de l'histoire de la géographie de la Finlande, sujet brûlant d'actualité. Plus de cinq cents personnes sont venues l'entendre. Nous espérons recevoir quelques géographes étrangers. Vers la fin d'avril, nous aurons probablement la visite d'un professeur de l'Université de Kaunas en Lithuanie. Nous lui demanderons une confé-

Tél. CH. 0560

AU PETIT BLANC

Restaurant français

Léo Vallée, Prop.

Spécialités: Tartes, Patates Frites, Poulets Rôtis

Livraison à domicile

960, rue Rachel Est

CR. 2188-89

La Ferme St-Laurent Ltée

Lait — Crème — Beurre

6768 RUE GARNIER

MONTREAL

Spécialités:
Examen de la vue
Verres Correcteurs

Téléphone: HA. 5544

A. PHANEUF — A. MESSIER

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, RUE SAINT-DENIS

MONTREAL

(Tout près de la rue Ontario)

MONTREAL

QUEBEC

LARUE & TRUDEL, C.A.

Comptables Agréés

Ch. 525, 132, Rue St-Jacques Ouest — HARBOUR 4295

Toujours frais

Tél. EL. 4877

D E N Y S E

BONBONS CHOCOLATS

Minuscules et de haute qualité

Livraison dans toute la ville

4909, rue Sherbrooke Ouest

Près de Claremont

Résidence: CLairval 5041

E. LEFRANÇOIS

Mécanicien du Garage Marois

Débossage et peinture

Depuis 17 ans au service du public dans l'Est

3940, RUE ADAM

TEL. FR. 5620

TEL. YORK 7176-7177

THÉO. LAMY

Assurances Générales

5011, AVE VERDUN

VERDUN

Clairval 8331

THÉO. LAMARRE

Peintre-Décorateur — Réparation d'enduit

Planchers rabotés et vernis

3047, AVE MERCIER

MONTREAL

rence sur les problèmes géographiques de l'Europe Centrale.

Quand la belle saison sera revenue, la Société organisera une excursion dominicale pour ses membres. Les excursions sont des exercices pratiques obligatoires pour tous ceux qui étudient la géographie en Europe.

Enfin, nous publierons plus tard un bulletin. En attendant, la Société exerce son influence de la manière la plus favorable aux progrès de la géographie. Elle se propose d'user de son influence morale pour faire les recommandations qui lui semblent les plus justes auprès des autorités intéressées; notamment en ce qui concerne la nomenclature géographique de la Province de Québec, les cartes officielles, les programmes d'enseignement et les manuels scolaires.

Pourrons-nous dans l'avenir patronner des voyages et missions, distribuer des prix et des bourses d'études, entreprendre sérieusement des travaux de recherches? La réponse à mes questions ne sera affirmative qu'en autant que la Société sera prospère.

Comment se recrute une Société de Géographie? D'abord parmi ceux qui s'intéressent spécialement à cette science, soit pour l'enseigner, soit pour faire de la recherche. En se limitant à ces personnes, il est impossible de constituer une société de géographie. Tout au plus peuvent-elles, dans la société, ne former qu'une commission dite de spécialistes. Faire vivre et prospérer une société de géographie, ce'st autre chose que de la fonder. Voilà ce que nous sommes résolus à entreprendre, mes collègues et moi. Nous avons besoin de collaborateurs qui sont des gens éclairés, doués de l'esprit civique, qui ont assez d'enthousiasme pour faire rayonner les idées modernes que j'ai émises tout à l'heure. Nous avons tous à coeur le progrès intellectuel de notre peuple. Vous savez maintenant qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine chez nous. Je viens vous demander votre collaboration.

Mais, m'objecterez-vous, il y en a déjà des sociétés de Géographie. Oui, j'en connais deux. L'une très vivante, la Canadian Geographical Society, qui a son siège à Ottawa et qui publie une revue de vulgarisation que nous devons lire et encourager. C'est le Canadian Geographical Journal. L'autre, la Société de Géographie de Québec, a eu une longue vie et des moments glorieux durant sa carrière. Rendons hommage à ceux qui se sont dévoués pour elle et souhaitons qu'elle revive, souhaitons que la fondation d'une soeur cadette à Montréal lui serve de stimulant.

Terminons en proposant à nos lecteurs un magnifique exemple. Il y a quatre ou cinq ans, mon collègue François Vézina et moi avons un jour reçu une visite fort inattendue. Un monsieur de Toronto se présente à nous en disant: "J'ai quelques loisirs et un peu de fortune; la géographie a toujours été mon "hobby" et je veux faire quelque chose pour qu'elle se développe au Canada". Etant bien renseigné en géographie, il avait assisté à divers congrès de géographie sous les auspices de l'Union Géographique Internationale et regrettait que personne au Canada n'y eut participé. Voici ce qu'il a fait. Le Lieutenant-Colonel Grant-Suttie, pour le nommer, a réuni à travers tout le pays dix-huit personnes dont l'intérêt principal se concentre sur la géographie, soit dans les Universités, soit dans les services gouvernementaux. Il a fondé un Comité

National Canadien affilié à l'Union Géographique Internationale dont le siège est tantôt à Paris, tantôt à Londres. Il paie les cotisations annuelles requises pour que le Canada participe à cette Union. Il distribue aux membres du Comité Canadien les travaux que chacun publie. A tous les deux ans, il réunit le comité; en 1938 le congrès eut lieu à Ottawa, en mai prochain il aura lieu à London, Ont. Nous sommes quatre Canadiens-Français à siéger parmi nos collègues anglais.

L'oeuvre de ce mécène de Toronto est digne d'être imitée. N'avons-nous pas parmi les diplômés de l'Université des gens qui ont des "hobbies"? Je leur suggère de choisir la géographie qui leur donnera de bien grandes satisfactions. Qu'un des nôtres fasse à Montréal un geste aussi généreux que celui du Lieutenant-Colonel Grant-Suttie à Toronto...

Toutes les grandes sociétés de géographie du monde, celle de Paris, plus que centenaire, la Royal Geographical Society de Londres, l'American Geographical Society de New-York, toutes n'ont prospéré que par des dons et legs. La nôtre, dont vous devez être convaincu de l'utilité, ne peut faire autrement.

La faible cotisation annuelle que nous percevons des membres suffit aux frais du secrétariat; mais elle ne pourrait rémunérer nos conférenciers. Pour publier une revue et surtout pour entreprendre les travaux de recherche qui sont urgents, la Société de Géographie de Montréal attend, à son tour, des dons et legs. Ils seront reçus et administrés par des personnes responsables et dignes de confiance. Ces dons peuvent être de diverse nature. Ceux en argent sont naturellement les plus souhaitables. D'autre part, des livres, des cartes, des atlas, des collections photographiques ou cinématographiques, des collections de musée même, ou tout autre don en nature, seront bienvenus. De tous ces moyens de documentation, la Société de Géographie prendra grand soin. Elle les utilisera.

Mais ce qu'il nous faut surtout, ce sont des membres. Nous voulons les recruter parmi le personnel enseignant, c'est à eux principalement qu'une revue de pédagogie géographique serait utile, les recruter parmi les gens qui se renseignent, qui aiment à lire et qui voyagent à quelque classe de la société qu'ils appartiennent. Vous tous, diplômés de l'Université, vous avez intérêt à mieux connaître la géographie, devenue explicative. Vous voyagez souvent. Vous admirez des villes, des monuments, des sites pittoresques, lorsque vous allez vers ces villes et sites en touristes. Vous voyagez surtout par affaires. La géographie économique vous sera utile. Elle vous aidera à mieux comprendre les problèmes que vous devez résoudre. Elle vous rapportera peut-être plus d'argent que vous ne le soupçonnez. C'est pourquoi vous devez être généreux envers elle, vous devez nous aider à poursuivre nos recherches sur le terrain, qui sont destinées en fin de compte à trouver une meilleure utilisation des ressources naturelles et autres. Vous savez où se trouve l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Envoyez-nous des membres, et dotez, si vous le pouvez, la Société de Géographie de Montréal.

Benoit BROUILLETTE,
professeur à l'Ecole des H.E.C.
et secrétaire général de la
Société de Géographie de Montréal

Wilbank 8955

JULES LACOMBE, Enregistré

Maitres-fourisseurs membres de l'Association des maitres-fourisseurs canadiens

FOURRURES

Confection, réparations, transformations, entreposage

3705 ouest, rue Notre-Dame, angle Bourget
MONTREAL

St-Henri

Tél. CALumet 2485

ROUSSEAU & HENAUULT

GLACIERES — COMPTOIRS

Fixtures de magasin neuves ou usagées de tous genres

Vitres d'Auto de tous genres

Spécialité: Formica et Maronite

Yachts sur commande

310 BEAUBIEN E.

MONTREAL

STIEN, gastronome

Toujours

au 505, rue Dorchester est, Montréal

Plateau: 0708

Harbour: 0746

Tél. AMherst 1910

FERNAND SIMETIN

Marchand-Tailleur

4037 EST, RUE STE-CATHERINE

MONTREAL

AVIS



Après avoir occupé le Numéro 22 de la rue St-Jacques O. pendant 22 ans, nous déménagerons au No. 44 de la même rue et nous formulons les voeux que nous occuperons ces lieux durant 44 ans.... Nous sommes forcés de nous agrandir. A cette occasion nous offrons en vente de nombreux modèles de dactylographes Standards et Portatifs ainsi que des machines à Additionner et à Chèques.

CANADA DACTYLOGRAPHE ENRG.

R.T. ARMAND, Prop. 44 ouest, rue St-Jacques, Tél. Harbour 6968

ENCOURAGEONS LES NOTRES

H. O. VIAU

AMEUBLEMENTS DE TOUTES SORTES

Tout acheteur mentionnant avoir lu cette annonce aura droit à un escompte spécial de 10%.

GRANDE FACILITE DE PAIEMENTS

4270, ST-JACQUES O.

WE.-2142

Ha. 7668

OSCAR LOISELLE & CIE

Habits de bureau, jaquettes et blouses

pour

Médecins, Dentistes, Pharmaciens

209 est, rue Sainte-Catherine

MONTREAL

Wellington 2400

L. P. THIBAUT

Manufacturier de langues marinées

Huitres fraîches

4059, St-Antoine

MONTREAL

A TRAVERS LES JOURNAUX



Le Droit en Haïti

Quiconque désire occuper une fonction dans la justice en Haïti doit, au préalable, passer par l'École de Droit. Nous en avons trois en Haïti, dont l'une — la plus importante — est à Port-au-Prince. La durée des études est de trois ans et les grades décernés — avec la signature du ministre de l'Instruction publique et celle du directeur de l'École sur le diplôme — sont le baccalauréat et la licence. Pour y être admis, il faut être bachelier de l'enseignement secondaire. L'École nationale de Droit de Port-au-Prince a été sérieusement organisée par une loi du 27 juin 1859 et par celle du 13 septembre 1906, remplacée par une autre du 17 juin 1927.

L'actuel directeur, Me Perceval Thoby — qui représenta Haïti au congrès juridique Capitant — est un animateur et un réalisateur. Il a modernisé l'École, enrichi la bibliothèque de nombreux documents et il est apprécié de tous les étudiants. Ancien ministre des Finances, économiste distingué, patriote ardent, il enseigne l'économie politique avec un soin particulier, convaincu des bienfaits de cette matière dans notre pays essentiellement agricole.

Le corps professoral de l'École compte un certain nombre de docteurs en Droit de l'Université de Paris. Mais beaucoup de ses professeurs — sans avoir jamais voyagé — sont des juristes éminents et leurs travaux sont appréciés à l'étranger.

Je n'en veux pour exemple que Me Hermann Corvington, qui a publié un ouvrage de droit international privé, honoré d'une préface élogieuse du grand savant Bustamante. Près de trois cents étudiants suivent les cours chaque année.

Certains critiquent — à tort sans doute — le fait que trop d'Haïtiens apprennent le droit. Cette branche mène à tout et même quand on ne pratique pas — tel est mon cas — la connaissance du droit nous ouvre bien des horizons nouveaux, forme notre jugement, discipline notre esprit. Il y a plus : lorsqu'on est une petite nation comme Haïti, si persécutée, si méconnue, il nous faut opposer — et c'est là notre seule et vraie supériorité — au droit de la force, la force du droit. Cette victoire morale, incontestable et incontestée, nous l'avons appliquée de 1914 à 1934 pendant l'occupation étrangère de notre sol natal et, par elle et grâce à elle, nous avons triomphé, en boutant dehors l'envahisseur.

Les matières enseignées à l'École de Droit sont à peu près les mêmes que celles professées à la Faculté de Droit de Montréal — à la seule différence que nous avons le droit pénal français.

Nous étudions le droit civil, le droit romain, le droit constitutionnel, le droit maritime, le droit commercial, le droit criminel et pénal, l'économie politique, la législation financière, la procédure civile, l'histoire du droit, le droit international public et privé, la statistique et nos auteurs sont : Baudry Lacantinerie, Plagnol, Capitant, Dalloz, LeFur, Gide, etc., etc.

Nous avons adopté le code Napoléon. Nous possédons deux codes civils très usités chez nous : celui de M. Louis Borno, ancien président d'Haïti, et celui de M. Abel N. Léger, ministre d'Haïti à Paris et près le Saint Siège. Ce dernier code a été offert par l'auteur à la Bibliothèque du Barreau de Montréal. Pour avoir droit au titre d'avocat en Haïti, il faut, son diplôme obtenu, la prestation de serment devant le Doyen du tribunal civil, puis un stage obligatoire d'un an.

"Un avocat est un homme qui prend les intérêts de la veuve et le capital de l'orphelin", a dit un mauvais plaisant. S'il existe des avocats sans cause, et aussi ceux qui embrassent de mauvaises causes, il en est heureusement qui tiennent à honorer la profession par leur conscience, leur science juridique, leur plaidoyer, d'une éloquence telle qu'elle eût pu inspirer à Racine de nouveaux vers pour "les Plaideurs".

Les Haïtiennes ayant les conditions requises sont admises à l'étude et à la pratique du Droit.

Et, parmi les "Défenseurs de la veuve et de l'orphelin" nous en comptons un certain nombre. Ce n'est pas, à mon sens, une erreur. Car, ainsi que l'a si bien écrit M. Henry Bordeaux, "un peu de droit complètera fort utilement cette partie de l'éducation pratique de la femme. La connaissance du droit est un complément indispensable d'instruction. Il est nécessaire de savoir ce que c'est qu'un bail, un contrat, le contrat de mariage, un testament, puisque tous les jours on en a besoin."

Notre École nationale de Droit a eu l'honneur de recevoir, il y a quelques années, un Boursier du gouvernement français, Me Raymond Raynaud, qui vint étudier chez nous "le régime foncier".

J'ai encore présent à l'esprit les lumineuses leçons de notre savant professeur de droit civil, Me Félix Magloire. Me Raynaud soutint brillamment en Sorbonne sa thèse de doctorat qui fut préfacée par le président actuel d'Haïti. Nous avons à Port-au-Prince un Conseil de l'ordre des avocats qui nomme, une fois l'an, son bâtonnier assisté d'un secrétaire et de huit membres. Le conseil de discipline pour 1938-39 a élu — par acclamation — Me Lélío Joseph et a prolongé d'une année son mandat. Notre gouvernement, voulant, à son tour, rendre, comme il convient, un juste hommage au mérite et à la valeur de notre éminent bâtonnier l'a, dernièrement, décoré de notre ordre national "Honneur et Mérite" au grade d'officier.

Il existe à Port-au-Prince un palais de justice où siègent les tribunaux, et nous avons dans cet édifice, de temps en temps, des conférences juridiques contradictoires par de jeunes avocats stagiaires. "La Gazette du Palais", qui a trois ans d'existence, renseigne le public sur les faits judiciaires.

Philippe CANTAVE

(Le Devoir, 25 janvier 1940)

L'origine d'un fléau moderne

D'après des documents officiels, les Allemands lancèrent pour la première fois, au cours de la précédente guerre, des liquides enflammés sur une tranchée tenue par l'infanterie française à Malancourt, entre la Meuse et l'Argonne, le 27 février 1915. Le 23 mars suivant, ils renouvelèrent à Vauquois cette manœuvre, contraire à la Convention de La Haye, qu'ils avaient signée, avec les représentants de toutes les puissances, le 29 juillet 1899 et interdisant l'emploi de gaz asphyxiants ou délétères par des armées en campagne. Ils ne faisaient que renouer la tradition inaugurée, voilà trois siècles, par un de leurs compatriotes, Christophe Bernard de Galen. Né à Bispink, en Westphalie, le 12 octobre 1606, il fut orphelin de bonne heure. Un de ses oncles, Bernard Malinckrodt, doyen du chapitre de Munster, le recueillit et lui donna quelque instruction. Mais le jeune Christophe, préluant à ses futurs exploits, aimait mieux piller les châteaux voisins avec des vauriens de son âge que d'étudier les belles-lettres et il embrassa la carrière des armes d'assez bonne heure. Puis, vers la quarantaine, il troqua la cuirasse pour l'habit ecclésiastique. Nous le retrouvons, en 1650, chanoine de la cathédrale de Munster. Cette année-là, l'évêché de la ville, devenu vacant par la mort de son titulaire, revenait de droit à Malinckrodt. Cependant, son ambition et ingrat neveu fomenta des troubles au sein du chapitre et se fit élire, au cours d'un banquet, où les chanoines s'étaient livrés à de trop copieuses libations. En possession de la mitre, Bernard de Galen se débarrassa de son oncle et mit le siège devant Munster, afin de mater les bourgeois de la cité. Artilleur expérimenté et habile pyrotechnicien, connaissant toutes les ressources de la chimie d'alors, homme de guerre sans scrupule, ce singulier prélat incendiait les maisons avec des boulets rouges et des bombes de son invention. Il commandait à ses canonniers de viser de préférence les établissements hospitaliers, les écoles et les églises afin de démoraliser l'adversaire. Aussi les Munstériens, affamés et voyant leur ville à moitié détruite par cette redoutable artillerie, se rendirent-ils après plusieurs semaines de bombardement intensif. Leur évêque les rançonna, puis leur accorda quelque répit, car, sans cesse occupé de lever de nouvelles armées de réîtres, il n'avait guère le temps d'administrer son diocèse. Il guerroyait indifféremment, tantôt pour la France, tantôt pour l'Angleterre, tantôt pour l'Allemagne. A la tête de ses Westphaliens, qu'il ne payait pas afin qu'ils pillent mieux, il semait la terreur sur son passage, grâce à ses fameuses "carcasses" ou bombes incendiaires, qu'il expérimenta, pour la première fois, au siège d'une place forte de la Hollande. Devant Groningue (août 1672), il employa d'autres projectiles plus perfectionnés pesant 300 à 400 livres. Remplis de poix, de soufre, de salpêtre et de poudre à canon, ces obus perçaient un immeuble du grenier à la cave et le démolissaient de fond en comble.

Bernard de Galen avait inventé un engin encore plus meurtrier, shrapnel et bombe aérienne tout à la fois. En touchant la terre, cette énorme marmite vomissait tantôt des balles, tantôt des lames de cuivre et elle répandait "une matière d'une odeur si puante" que l'air environnant devenait irres-

(SUITE À LA PAGE 23)

CHEZ LES ANCIENS

♣ **M. Jacques Perrault, professeur à la Faculté de droit**

La Faculté de droit de l'Université de Montréal a récemment nommé M^{re} Jacques Perrault, docteur en droit, professeur de Droit commercial et de Législation industrielle.

Cette nomination a été approuvée par le chancelier de l'Université de Montréal, Son Exc. M^{gr} Georges Gauthier.

Admis au Barreau, il y a quelques années, M. Jacques Perrault a récemment publié un ouvrage de droit très favorablement accueilli par la magistrature et le Barreau. M. Jacques Perrault commencera son enseignement dès le mois de septembre prochain.

M. Jacques Perrault, le nouveau professeur de la faculté de droit, est petit-fils, fils, neveu de juges, d'avocats et de notaires; il appartient à une famille où le droit est à l'honneur depuis de nombreuses années.

Son arrière-grand-père maternel était notaire à Berthier il y a une centaine d'années. Son grand-père paternel, M. Stanislas Perrault, C.R., député de Charlevoix à la Chambre des communes, exerça la profession d'avocat pendant plus de trente ans à la Malbaie. Par sa mère, M. Jacques Perrault, fils de Marguerite Mousseau, est petit-fils de B. J.-A. Mousseau, ancien premier ministre de la province de Québec et ancien juge de la Cour Supérieure. Il est le fils de M^{re} Antonio Perrault, C.R., membre de la *Société Royale du Canada*, et membre du Conseil de l'Instruction publique. Il a fait ses études classiques au collège Sainte-Marie et au collège Jean-de-Brébeuf, où il obtint le degré de bachelier ès arts avec grande distinction. Il fit ensuite son cours de droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, qui lui décerna le degré de licencié en droit avec grande distinction. Il a épousé M^{lle} Claire Bender, fille de M. Hector Bender, d'Outremont.

Avant de commencer la pratique de sa profession, M. Perrault étudia pendant un an à Osgoode Hall, à Toronto, où il était attaché à l'étude de Holden, Murdoch, Walton, Beatty et Finlay, avocats.

M. Jacques Perrault exerce sa profession d'avocat en société avec son père, M^{re} Antonio Perrault, depuis son admission au Barreau.

♣ **Doyen de l'École de chimie**

M. Adrien Pouliot, professeur durant plus de vingt ans à l'école de chimie de l'Université Laval, a été désigné comme doyen de l'école pour succéder à M^{gr} Alexandre Vachon.

M. Adrien Pouliot est un ancien de l'École Polytechnique de Montréal.

♣ **Une bourse à M. L.-P. Dugal**

M. Louis-Paul Dugal, docteur ès sciences de l'Université de Pennsylvanie et professeur à l'Institut de zoologie de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal, vient d'obtenir du Conseil national des recherches scientifiques, d'Ottawa, une bourse pour la poursuite de recherches sur certains caractères héréditaires de la truite mouchetée.

Ces études conduiront vraisemblablement à des applications pratiques en matière de repeuplement de nos lacs.

M. Dugal pourra compter sur la collaboration du service de pisciculture de la province de Québec, que dirige M. P. W. Taylor, de l'Université McGill, assisté de M. Gustave Prévost, directeur de la station biologique de Saint-Faustin et professeur à l'Institut de zoologie.

♣ **Le Dr L.-M. Emard**

Le Dr Ladislas-M. Emard, directeur médical de l'hôpital Notre-Dame, a été nommé officier en charge des approvisionnements médicaux à travers le Dominion. Ses quartiers généraux seraient à Ottawa.

♣ **Le Dr C.-F. Bayard**

Le Dr Charles-Frédéric Bayard, du Service de la Santé de la ville de Montréal, vient d'être nommé assistant-surintendant de la division des maladies contagieuses.

♣ **Election annuelle chez les H. E. C.**

L'Association des Licenciés en sciences commerciales de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal a élu un nouveau conseil ainsi composé: président: M. Anatole Désy, gérant de district de la maison de finance Nesbitt Thomson & Co. Ltd, et professeur à l'Université de Montréal; vice-présidents: MM. P.-H. Huot, C.A., comptable en chef de la Régie provinciale de l'électricité, L.-Roland Philie, gérant général de la Biscuiterie David & Frère; secrétaire général: M. Jean-D. Baril, chef vérificateur de la division de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu de la cité de Montréal; trésorier: M. Urgel Mitchell, chef du service de l'organisation scientifique du travail de la R. C. A. Victor Co.; conseillers: M. Louis Coderre, sous-ministre du commerce, de l'industrie et des affaires municipales de la province de Québec, M. Aurélien Noël, C.A., du bureau d'experts comptables Maheu, Noël & Benoit, avocat au Barreau de Montréal, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal et commerçant de bois à Sherbrooke, M. Léo Boissonnault, C.A., gérant-adjoint de la Cie Belgo Canadienne de Crédit, et M. Jules Bazin, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts.

CE QUE LES ANCIENS

écrivent . . .

Assurances :

- PARIZEAU (Gérard) : "L'Assurance automobile dans la Province de Québec" p. 165.
VALLERAND (Paul) : "Origines et usages des tables de mortalité". II, p. 177.
CARIGNAN (Paul) : "Dividendes annuels ou quinquennaux" p. 189.
PARIZEAU (Gérard) : "Introduction à l'étude de l'assurance", II — Sens de l'opération d'assurance, p. 195.
PARADIS (Paul) : "La situation économique au Canada", p. 219.

Education :

- BRUCHESI (Jean) : "Adult education and Libraries in Quebec". Ontario Library review and Canadian Periodical Index, Vol. XXIV, No. 1, Toronto.

Médecine :

- PEPIN (J. Roméo), DANDURAND (René), et DUSSAULT (Roland) : "Extrait du Manuel de Diététique de l'Hôtel-Dieu" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No 6, 8e année, p. 406.
JUTRAS (Albert) : "La Radiothérapie de l'Hypophyse dans le diabète" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No. 6 8e année, p. 439.
BARBEAU (Antonio) "Université de Montréal, Chaire de Neurologie de la Faculté de Montréal" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, p. 117.
MARIN (Albéric) : "La granulopénie maligne" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, p. 126.
GARIEPY (Urgel) : "Chirurgie de sympathique" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, p. 133.
GAUMOND (E.) : "Considération sur l'emploi des dérivés sulfamidés dans les infections". *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, p. 146.
SAUCIER (Jean) : "Paralyse unilatérale des six derniers nerfs crâniens" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, p. 157.
GAUTHIER (C.A.) : "Sur l'empoisonnement par le gaz d'éclairage" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, p. 162.
BEAUDOUIN (J.A.) : "La Fièvre typhoïde en voie de disparaître" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, j. 172.
BRAHY (Jules) : "L'Oto-rino-laryngologie pulmonaire" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, p. 173.
BENOIT (René) "Sur l'allaitement maternel dans la sciatique" *L'Union Médicale du Canada*, tome 69, no. 2, p. 175.

Hygiène sociale :

- PERRIER (L'abbé Philippe) "Les compléments de la personne humaine" *La Garde-Malade Canadienne-Française*, Vol. XIII, No. 2, p. 55.
CANTAVE (Philippe) : "L'Infirmière haïtienne" *La Garde-Malade Canadienne-Française*, Vol. XIII, No. 2, p. 64.
TASSE (Charlotte) : "Nos intérêts professionnels" *La Garde-Malade Canadienne-Française*, Vol. XIII, No. 3, p. 103.
DUPUIS (M. le Chanoine) : "Garde le dépôt qui t'a été confié" *La Garde-Malade Canadienne-Française*, Vol. XIII, No. 3, p. 109.

Pharmacie :

- CODERRE (Emile) : "L'Officine du pharmacien" *Le Pharmacien*, Vol. X, No. 2, p. 3.

Littérature :

- MARION (Séraphin) : "Le Voltairianisme" *Revue de l'Université d'Ottawa*, Vol. X, no. 1, p. 7.
PEGHAIRE (Julien) : "Examen du principe idéaliste d'immanence" *Revue de l'Université d'Ottawa*, Vol. X, no. 1, p. 5.

Pédagogie :

- GUENETTE (René) : "Croisade de paix" *L'école Canadienne*, vol. XV, no. 7, p. 290.
GUENETTE (René) : "L'Art d'intéresser" *L'école Canadienne*, vol. XV, no. 7, p. 294.
GUENETTE (René) : "Dans un collège d'Angleterre" *L'école Canadienne*, vol. XV, no. 7, p. 296.

- HEBERT (Dr Amherst) "Défauts dentaires" *L'école Canadienne*, Vol. XV, no. 7, p. 300.
GUENETTE (René) : "L'école Saint-Emile" *L'école Canadienne*, Vol. XV, no. 6, p. 242.
GUENETTE (René) : "L'art d'intéresser" *L'école Canadienne*, Vol. XV, no. 6, p. 245.
HEBERT (Dr Amherst) "La dent de six ans" *L'école Canadienne*, Vol. XV, no. 6, p. 247.

Sciences commerciales :

- RANGER (Paul) "Législation Minière" *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42e année no. 11, p. 3.
LEMAN (M. Beaudry) : "Rapport de la Banque Canadienne Nationale" *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42e année, no. 11, p. 5.
OSTIGUY (M. Albert) : "Administration Municipale" Section des Jeunes, *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42e année, no. 11, p. 15.
TOUCHETTE (Henri) : "Pratique Oratoire" *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42e année, no. 11, p. 17.
LESAGE (André) : "Aimez-vous l'étude" *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42e année, no. 11, p. 19.
O'LEARY (Dostaler) : "Le Crédit Social" *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal*, 42e année no. 11, p. 21.
MASSE (Barthélémy) : "L'aviation commerciale" *L'actualité Economique*, Vol. 3, no. 4, 15e année, p. 318.
JEAN (Maurice) : "Le Marché des pommes de terre dans la province de Québec, *L'Actualité Economique*, Vol. 3, no. 4, 15e année, p. 346.

Sciences sociales :

- MINVILLE (Esdras) : "Préparer l'après-guerre" *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 1, p. 3.
BONNIER (J.R.) : "Loisirs à la campagne" *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 1, p. 41.
ANGERS (Frs-Albert) : "La question sociale" *L'Action Nationale*, Vol. XV, No. 1, p. 57.
DUHAMEL (Roger) : "Les jeux de la politique" *L'Action Nationale*, Vol. XV, No. 1, p. 71.
DESROSIERS (J.B.) "Le Corporatisme" *Le Canada Français*, Vol. XXVII, no. 5, p. 429.
ROUSSEAU (Jacques) : "Nouvelles additions au "GLOSSAIRE DU PARLER FRANÇAIS" *Le Canada Français*, Vol. XXVII, no. 5, p. 474.
BONNIER (J. Robert) : "Viatique de durée" *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 2, p. 91.
DUHAMEL (Roger) : "Les jeux de la politique" *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 2, p. 123.
ANGERS (François-Albert) "Un peu d'intelligence, s'il vous plaît" *L'Action Nationale*, Vol. XV, no. 2, p. 134.
DUHAMEL (Roger) : "Poésie pas morte" *L'Action Nationale* Vol. XV, no. 2, p. 143.

Technique :

- GAUVREAU (Jean-Marie) : "In Memoriam" Emile Morgentaler 1878-1939 *Technique* Vol. XV, no. 2, p. 75.
LAMARCHE (C.E.) : "Les remblais, leur mesure et leur rétribution, *Technique* Vol. XV, no. 2, p. 78.
GAUVREAU (Jean-Marie) : "Médard Bourgault et l'école de sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli" *Technique*, Vol. XV, no. 2, p. 87.
BEAULIEU (Lionel) : "Brûleur à l'huile du type à cylindres opérant sous pression atmosphérique" *Technique*, Vol. XV, no. 2, p. 118.
LEFEBVRE (Roch) : "Observations sur la typographie française et anglaise" *Technique* Vol. XV, no. 2, p. 126.
DRAPEAU (J.G.) : "L'oscillographe cathodique moderne" *Technique*, Vol. XV, no. 2, p. 136.
CHARLEBOIS (J.C.L.) : "La science et notre société moderne" *Technique*, Vol. XV, no. 2, p. 143.

Quelques livres

Le peuple est-il éducatible ?

par le Père Gonzalve Poulin, o.f.m. En vente à la Librairie d'Action Canadienne-Française, Ltée, 1206 est, rue Craig, Montréal. Prix : \$0.75.

L'auteur répond lui-même au titre de son livre par un récit détaillé des débuts de l'éducation des adultes en Angleterre. Le dévouement, le courage et l'héroïsme même dépensés par les innovateurs et les propagandistes de ce mouvement, par les maîtres et étudiants, par les universités qui y ont contribué largement, afin d'obtenir des résultats satisfaisants qui, pour avoir été lents à se manifester n'en ont pas moins été sûrs et effectifs.

Les statistiques fournies par l'auteur témoignent du besoin de connaissances éprouvé par le peuple dans quelque domaine que ce soit, sciences, arts ou métiers. Un bref aperçu des cours populaires organisés en Russie, en Allemagne et en Italie, suffit à nous convaincre de l'importance accordée par ces pays à l'éducation des adultes. Au Canada, le problème se présentait sous un autre aspect. L'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish, Nouvelle-Ecosse, a obtenu des résultats inespérés dans ses essais vers ce but. Il reste beaucoup à faire et, d'une façon toute particulière, chez-nous dans la province de Québec. L'auteur suggère une coopérative des livres, un département de culture populaire, etc.

Si le sujet est d'actualité, il n'en sert pas moins des sentiers battus qu'on a toujours suivis dans "notre littérature". Il faut savoir gré à l'auteur de nous donner un volume d'une aussi belle tenue littéraire, et d'un profond intérêt. Dans cet ouvrage où la psychologie du Père Poulin, son sens de l'altruisme, sa profonde compréhension du peuple, une riche documentation sont alliés à un subtil esprit d'analyse et d'observation, à des vues larges exemptes de mesquineries et de préjugés, on ren-contre à chaque page, un écrivain des plus souples, au style ferme, concis, sachant manier la plume avec élégance et clarté.

La pénétration du Continent américain par les Canadiens français

Par Benoît Brouillette, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal. I vol. Editions Granger Frères Limitée, Montréal, 1939.

Le sujet de ce volume appartient à la géographie humaine. L'auteur y décrit l'emprise de nos ancêtres sur le continent américain. En dépit de la méthode scientifique très rigoureusement observée, l'ouvrage prend figure de poème épique. À l'aide de notations courtes et incisives, on y suit la marche de la race française qui voulait que la Nouvelle-France eût les dimensions d'un empire. Les personnages de cette épopée sont le coureur de bois, le traitant, l'aventurier, le missionnaire. Le drame se joue entre 1763 et 1846. Sur les rives du fleuve Mackenzie et de la Mer Glaciale, à travers les Rocheuses et sur les affluents du Mississipi, on retrouve ces argonautes. Ils sont tantôt à la solde des Américains, tantôt au service des Anglais. Aux prises avec l'inconnu, souvent ils luttent pour leur propre compte. Ils développent sans doute un considérable courant commercial mais ils font aussi circuler un air d'épopée. Ils fondent des villes, la chanson française aux lèvres. De nombreuses villes américaines, quand elles se penchent sur le passé, y découvrent les traces de quelques français.

Les historiens américains se sont vite épris de cette atmosphère. À côté des missionnaires et des découvreurs primitifs, rien de plus merveilleux que les payeurs de l'Amérique du Nord. Ils sont les aristocrates de l'aventure et grâce à eux, l'histoire de la pénétration en continent américain par les Français est un des chapitres les plus prenants de l'histoire du Nouveau monde. Il convient de féliciter M. Brouillette d'avoir abordé ce chapitre qui était resté jusqu'ici la spécialité d'historiens de langue anglaise. Il semble qu'un peuple qui se dit français et prétend vouloir le rester ne devrait pas à ce point se désintéresser de ce qui peut enluminer la grisaille de sa vie présente. Souhaitons que d'autres suivent l'exemple de l'auteur et deviennent, comm lui, des révélateurs de la vraie vie de nos pères qui peuvent nous réapprendre le goût du risque.

H.B.

La favorite de 10 ans

Un volume in-160, broché; impression sur vélin supérieur. Prix: 20 frs — Albin Michel, Editeur, 22, rue Huyghens, Paris XIVE.

Deux mois, avant la guerre, le jury français du Concours International du Roman avait élu, pour représenter la France, le livre de Makhali-Phal, née Pierrette Guesde, fille d'un français et d'une cambodgienne, Roman d'une visionnaire qui — au-delà d'un drame féroce, d'un roi Khmer aimant et tuant une fillette de dix ans — emporte le lecteur non seulement dans le passé et le présent de l'Asie, mais le fait assister à la rencontre, au XXe siècle, de l'Orient et de l'Occident. Que l'âme de la fille du roi Khmer est donc extraordinaire, hantée à la fois par le Christ et par le Bouddha, par les inflexions harmonieuses de Racine et les mugissements des conquêtes théologiques d'Angkor. Ame désespérée de n'avoir pu rencontrer le Christ en Europe et recevant, comme un coup de tonnerre, sa grâce lorsqu'elle se retire dans la jungle cambodgienne pour porter le fardeau du monde et le crime de son père.

Ce livre est le premier écrit en français sur un double rythme: rythme gréco-chrétien de France, rythme brahmanique et bouddhique d'Angkor. C'est le premier livre qui unit harmonieusement la sagesse et la poésie de l'Europe avec celles de l'Asie, qui célèbre, en même temps, les paysages français et les paysages cambodgiens, la capitale morte, Angkor, et la capitale vivante, Paris, qui analyse l'état d'âme de la jeunesse indo-chinoise tourmentée par un violent désir d'unité entre l'Orient et l'Occident.

SUR MAKHALI-PHAL, Francisque Vial écrit dans "LE TEMPS":

"Il faut saluer ce jeune écrivain qui nous a montré par une oeuvre de la plus haute qualité, ce que pourrait être, ce que sera demain cette littérature de l'avenir plus riche d'humanité où l'Europe et l'Asie, soeurs jumelles, auront mêlé leur double inspiration."

Le style Louis XVI

par Emile Dacier, inspecteur général des Bibliothèques et Archives. Un volume (11 x 17 cm.), illustré de 32 planches d'héliogravure hors texte, couverture en deux couleurs: 20 fr.

Le style Empire

du Directoire à la Restauration, par Pierre Francastel, maître de conférences à la Faculté de Strasbourg. Un volume (11 x 17 cm.), illustré de 32 planches d'héliogravure hors texte, couverture en deux couleurs: 18 fr.

Le style Louis-Philippe-Napoléon III

par Henri Clouzot, conservateur honoraire du Musée Galliéra. Un volume (11 x 17 cm.), illustré de 32 planches d'héliogravure hors texte, couverture en deux couleurs: 18 fr.

Ces ouvrages, signés de spécialistes autorisés, ont cette originalité de replacer les différents styles dans leur cadre historique et dans l'ambiance économique du temps. Ainsi, le lecteur n'apprend pas seulement à connaître ces styles, il se rend compte des raisons qui expliquent et justifient leurs caractères essentiels, et il est en mesure de mieux comprendre et apprécier les oeuvres qui les représentent. Toute la production de chaque époque est passée en revue, la plus large place étant faite aux arts appliqués, et chaque volume, illustré de belles reproductions en héliogravure, se termine par des notices biographiques sur les artistes et de brèves indications bibliographiques.— Larousse, éditeur.

Traité moderne de ponctuation

par Jacques DAMOURETTE. Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris, VIe.

On ne se rend pas toujours suffisamment compte de l'importance de la ponctuation: d'une bonne ponctuation dépendent non seulement le mouvement et l'harmonie de la phrase, mais aussi et avant tout sa clarté et sa lisibilité, et c'est assez, dans bien des cas, d'une virgule mal placée pour en défigurer le sens.

Ce ne sont donc pas uniquement les professionnels, professeurs, écrivains, journalistes, imprimeurs, etc., qu'un tel sujet intéresse: c'est tout le monde en général, si l'on songe que dans la vie courante, voire dans les affaires les plus sérieuses, on nous juge souvent d'après notre façon d'écrire.

Or, les grammaires, la plupart du temps, ne font pas à la ponctuation la place qu'elle mérite, et c'est d'autant plus regrettable qu'elle a réalisé de grands progrès à notre époque et nous offre aujourd'hui des ressources infiniment précieuses pour la parfaite mise en valeur de notre pensée.

C'est son état présent qu'expose l'auteur de ce livre, avec tous les détails et précisions utiles. Il s'appuie constamment sur des exemples tirés de la langue actuelle, qui lui permettent de bien faire saisir toutes les nuances et rendent sa démonstration très concrète et très vivante.

Phillips Aircraft School

Reg'd.

Construction aéronautique
Lecture des plans,
Montage — Soudure

1610 Ste-Catherine, ouest W1 7566
MONTREAL

La Revue Populaire de Mars

La Revue Populaire, le plus important magazine mensuel du Canada français, publie ce mois-ci un numéro très varié et très documenté. On y traite en profondeur des sujets aussi actuels que l'éducation, la politique européenne, le problème de la jeunesse, le ski et autres sports, etc. Il y a aussi plusieurs reportages nouveaux, racontés dans un style vivant.

A propos d'instruction, M. Louis Francoeur, dont on connaît l'érudition, répond pertinemment à la question suivante: *Sommes-nous en 1840 ou en 1940?*

Sous le pseudonyme de François Laroche, un de nos meilleurs écrivains, dans un reportage intitulé *Mon beau village*, rend hommage aux célèbres artisans de Saint-Jean-Port-Joli. L'article est illustré de photos inédites.

Un jeune journaliste, M. Dostaler O'Leary, expose la juste notion des droits et des devoirs de *L'Europe devant l'unité allemande*. C'est à lire et à relire.

M. Aimé Plamondon commence une enquête sur *Notre jeunesse*. Ce mois-ci, il scrute son cœur, sa pensée et ses rêves. Le mois prochain, il nous parlera des études et des sports de *Notre jeunesse*.

Pour une race forte, par M. Oscar Major, démontre sans réticences qu'un peuple ne peut aspirer à la grandeur si sa jeunesse est débile!

Pour la première fois, notre célèbre *Colette* canadienne a consenti à accorder une interview. Mme Thérèse Fournier révèle la riche personnalité de Colette, chroniqueuse et femme de lettres.

La Revue Populaire de mars contient en outre de nombreuses pages illustrées sur *Les dernières acquisitions de notre Musée National*, un *Chalet de Ski laurentien*, *La Française en Amérique*, *Les modes de Paris et de New-York*, les travaux domestiques, etc. Et il ne faut pas oublier les rubriques: mots croisés, nos vieilles familles canadiennes, les conseils de Francine, la cuisine, etc., etc.

Le roman complet de *La Revue Populaire: Sacrifice d'amour*, par Stéphane Clarmont, est une oeuvre émouvante, dont l'action se passe dans les plus beaux paysages de France.

La Revue Populaire annonce pour les mois prochains les bonnes feuilles d'un ouvrage inédit de M. Claude Mélançon, le patient naturaliste qui a déjà publié *Nos animaux chez eux* et *Les poissons de nos eaux*.

Les fausses compagnies

par Christian Mégret. Un volume in-16. Prix: 20 fr.—
En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e,
et dans toutes les bonnes librairies.

M. Edmond Jaloux, dès le premier roman de Christian Mégret, *les Anthropophages*, avait salué en lui *un romancier de race*. L'attention que la critique et le public ont porté à ce début, le succès qu'a remporté son second roman *Ils sont déjà des hommes* ont préparé la voie à son troisième: *les Fausses compagnies*.

On s'est plu à montrer que les deux premiers livres de ce jeune romancier étaient d'inspiration et de technique fort différentes. *Les Fausses compagnies* apporteront une surprise nouvelle et il est rare qu'un écrivain puisse se renouveler avec tant d'aisance et de talent.

Un jeune ingénieur en chômage qui devient homme automate et sert ainsi de réclame à un café, une jeune fille qui s'exhibe à la devanture d'un magasin sur une machine à ramer, un industriel jadis puissant, mais près de sa fin, ruiné dans sa santé, dans ses affaires, une baronne réduite à vendre des billets de la Loterie Nationale, un astrologue mondain, tels sont les principaux personnages des *Faussees compagnies*.

Chacun d'eux est condamné à la solitude. Ils font partie d'un époque à laquelle manquent de grandes raisons de vivre ensemble, d'appartenir à une communauté, époque de rationalisme, d'individualisme outranciers, où la famille a perdu son rôle de cellule sociale, où le travail sépare les êtres au lieu de les réunir.

On se plaira à retrouver sous l'intrigue de ce roman, plein de péripéties et de fantaisie, une sorte de symbolisme poétique qui prolonge sa portée sans nuire à la réalité et à la vie du récit.

M. Gabriel Marcel, ayant à donner son avis sur *les Fausses compagnies*, a jugé le roman comme un des plus remarquables qu'il ait lus depuis longtemps. "Il vaut à la fois, écrit-il, par un humour âpre et triste et par une sorte de noblesse, d'indépendance radicale dans la vision et l'appréciation qui m'apparaît comme une qualité spirituelle très précieuse, très rare. Tout ceci, ajoute-t-il, annonce une grande carrière de romancier."

Un tel livre, malgré le trouble des temps, ne peut passer inaperçu. Il est parmi les premiers romans qui paraissent depuis la guerre. Il ne décevra pas les lecteurs que Christian Mégret a déjà su s'attacher.



"Où l'épargnant dépose ses économies"

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Social:

221 ouest, rue Saint-Jacques — Montréal, P.Q.

316 succursales et bureaux

Demain, relâche...

par ALFRED COLLING. Un volume in-16. Prix: 20 fr.—
En vente à la Librairie Plon, 8 rue Garancière Paris-6e
et dans toutes les bonnes librairies.

Alfred Colling est un écrivain actif et divers.

Il a publié tour à tour un recueil de poèmes, des romans psychologiques et des romans d'affaires — notamment *la Bourse et la Vie*, où il a décrit les milieux boursiers dans lesquels il évolue de par sa profession — une vie de Robert Schumann, une étude sur Thomas Hardy.

Aujourd'hui, voici qu'il se tourne vers le monde du théâtre dont il nous donne une peinture à la fois minutieuse et non exempte d'une mordante ironie. *Demain, relâche...* est l'histoire d'une actrice, Denise Argueyrolles. Le récit commence au moment où la jeune actrice affronte les épreuves du concours du Conservatoire. Elle y échoue par excès d'originalité, mais elle est remarquée, engagée par Roger Saunières, directeur du *XXe siècle*.

Ce Roger Saunières est un personnage vraiment extraordinaire. Sur sa petite scène de la rue de Buci, il a créé les meilleurs auteurs d'Europe. Sa notoriété est mondiale, mais son existence demeure par certains côtés besogneuse. Il fourmille de contradictions. Il produit sans répit des idées, tantôt absurdes, tantôt géniales. Il affecte de mépriser l'argent. Il est brutal et sensible, orgueilleux et sincère, vulgaire et racé, vicieux et chaste. On ne résiste pas à son dynamisme, à sa séduction. Sa femme, une actrice également, le hait et l'admire, car elle subit depuis vingt ans ses extravagances.

Denise Argueyrolles, fascinée par la personnalité puissante de Saunières, formée à sa rude école, se liera donc de façon sans cesse plus étroite au *XXe siècle* et en vivra intimement les difficultés et les triomphes. Il y a là une atmosphère saisissante, une succession d'éclairages cernant d'un trait sans bavures des péripéties burlesques ou pathétiques, des figures d'acteurs et d'auteurs, sans que le personnage principal soit un seul instant perdu de vue.

Saunières meurt. Le *XXe siècle* s'effondre, après une agonie dramatique. Désorientée, Denise Argueyrolles consent à faire du cinéma. Elle y rencontre le meilleur et le pire. Les bons films et les mauvais films la font asciller du pôle de l'exaltation à celui du découragement. Elle devient même vedette. Mais elle rompt son contrat tant elle est écoeurée de la banalité des productions qu'on lui fait tourner, et elle s'associe à un metteur en scène jeune, audacieux, volontaire. Tout cela finit d'ailleurs en prison... pour vingt-quatre heures.

Et Denise revient à sa scène. Tel est son destin. Elle vieillit insensiblement. Sa vie, son talent se stabilisent, mais où sont les enthousiasmes d'antan? Le *XXe siècle*, décidément, est irremplaçable.

On chuchote que Saunières, sa femme, les metteurs en scène Sobolisky et Alcide Fleurat ont été crayonnés d'après nature. Le lecteur en jugera. Quoiqu'il en soit, ce roman alerte, vivant, écrit dans un style miroitant, obtiendra le suffrage de tous ceux, de toutes celles qui aiment le théâtre et auxquels n'a été trop souvent offert qu'une image ennuyeuse et conventionnelle.

Les grandes figures

Ouvrage publié sous la direction de S. Charléty, membre de l'Institut. Collection Larousse.

Toute l'histoire du monde se ramène-t-elle, comme l'a prétendu Carlyle, à celle des grands hommes?... Jugement paradoxal sans doute. Mais n'a-t-on pas souvent tendance à tomber dans l'excès contraire et fait-on toujours aux grands animateurs la part qui leur revient dans le progrès de l'humanité? Peut-être cet ouvrage contribuera-t-il à donner une plus juste idée de la question et fera-t-il mieux mesurer l'influence des individualités exceptionnelles sur le cours des événements. C'est à ce titre un livre fort intéressant, qui aura sa place à côté de toutes les histoires générales. Et c'est aussi un grand livre par le nombre et la qualité de ceux qui y ont collaboré, comme par la valeur de sa documentation et par les vues originales qui renouvellent entièrement le sujet.

Chacun des cinquante études dont il se compose est signée d'un spécialiste particulièrement qualifié par ses recherches et ses travaux antérieurs. C'est ainsi que la figure de César nous est présentée par le grand historien de la Rome antique, Jérôme Carcopino; celle de Molière par Maurice Donnay et celle de Voltaire par André Maurois; André Devambez nous parle de Léonard de Vinci; le Dr Pasteur-Vallery-Radot nous explique l'oeuvre de Pasteur, et on pourrait multiplier les exemples.

L'ensemble forme ainsi une oeuvre très forte, très dense et très neuve, qui offre des perspectives d'autant plus larges que le choix des cinquante personnalités étudiées a été fait avec un soin averti, de telle façon que chacune d'elles fût en quelque sorte représentative d'un des stades de la civilisation.

C'est M. S. Charléty, ancien recteur de l'Université de Paris, qui a dirigé la publication, et à la haute signification du texte s'ajoutent les suggestions d'une illustration à la fois très belle et très intelligemment comprise: le volume, édité dans la grande Collection in-40 Larousse, contient près de 700 héliogravures et de nombreuses planches en noir et en couleurs, qui évoquent curieusement la physionomie des personnages comme les milieux où s'est formé leur génie et sur lesquels ils ont agi. Nous ne croyons pas qu'il existe, sur l'histoire envisagée de ce point de vue, aucun ouvrage comparable à celui-là, à l'étranger aussi bien qu'en France.

Disons-nous, pour terminer, qu'il est un de ceux que véritablement on attendait en ce moment et qui conviennent le mieux à l'ambiance spirituelle de l'heure: ne met-il pas sous nos yeux, en effet, les plus hauts exemples de vertu, au sens latin du mot, et ne restaure-t-il pas, en des temps qui requièrent l'héroïsme, le culte des "héros"?

Rose et Argent

roman par MYRTLE REED, traduit de l'anglais par Suzanne Sandry. Un volume in-16. Prix: 18 fr.— En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Myrtle Reed connaît un succès considérable en Angleterre. Ses romans sensibles, frais, charmants et distrayants tiennent en haleine un public toujours plus nombreux. Les lecteurs français qui ont aimé les livres de Florence L. Barclay et de Concordia Merrel, accueilleront avec joie la traduction de *Rose et Argent* où se révèle le don si rare de Myrtle Reed de mener une intrigue délicate dont les péripéties se déroulent surtout dans le coeur des partenaires, car ce roman est une étude psychologique aussi fine que pénétrante.

Rose Bernard est une femme belle, intelligente, artiste, d'un coeur, d'un tact exquis, mais qui, à trente ans passés, n'a pas encore rencontré l'amour. Elle vit dans un charmant cottage des Etats-Unis chez une de ses tantes, délicieuse vieille dame compréhensive. Au près des deux femmes se trouve une jeune parente, Isabelle, dont les dix-huit ans sont resplendissants de beauté et de grâce, mais à laquelle manquent les qualités essentielles d'éducation et de coeur. Une tendre camaraderie s'est très vite établie entre Rose et un jeune voisin, Allison Knt, musicien accompli qui arrive d'Europe avec son père. Si les âmes de Rose et d'Allison communiquent parfaitement, c'est cependant vers la fraîcheur et la beauté d'Isabelle que le jeune homme incline. Le mariage est bientôt décidé et Rose, qui, en secret, aime Allison, s'efface.

Le véritable caractère d'Isabelle — méchant et cynique — se révèle peu à peu et un tragique accident le fait éclater en plein jour. Allison, cruellement blessé dans son corps et dans son coeur, désespère de vivre lorsqu'il sera sauvé, au moment où tout semble l'abandonner, par les invincibles qu'anime l'amour le plus noble et le plus désintéressé.

Une délicate émotion émane de ce livre d'où la jeunesse et l'humour ne restent jamais absents.

Jeanne Leber

par Marie Beaupré, 1 vol. 200 pages, Editions A.C.F., Montréal, 1940.

Dans un style limpide, juste et précis, mademoiselle Marie Beaupré nous dit ce que fut la vie de Jeanne LeBer, héroïne montréalaise et unique recluse canadienne. Cette jeune fille, élevée dans l'aisance, reçut chez les Ursulines de Québec une instruction exceptionnelle pour l'époque. Revenue dans sa famille, elle fut vite remarquée comme la plus belle jeune fille de Villé-Marie. Son père, riche marchand, reconnu pour sa probité, sa bienveillance et son dévouement à la patrie nouvelle; sa mère, douce et dévouée jusqu'au sublime, tous deux parfaits chrétiens, inculquèrent à leur fille les fortes vertus dont ils étaient eux-mêmes imprégnés. Dieu lui donna une âme de mystique; elle devait lui faire le don entier de son être.

Elle, la plus riche héritière du pays, se dépouilla en faveur d'oeuvres pieuses et charitables. Fondatrice de l'oeuvre admirable de l'Adoration diurne, elle employa son temps à de merveilleuses broderies destinées à l'ornement des autels. On lui attribue de grands miracles.

C'est une émouvante page d'histoire, contée de la façon la plus intéressante possible, émaillée de noms célèbres, synonymes de bravoure et de dévouement à la cause française, et qu'on lira avec émotion. Il fait bon de constater avec quel respect et quelle vénération l'auteur a touché à toutes ces reliques d'un passé grand et glorieux.

Volume de 200 pages, au comptoir ou par la poste: \$2.00. Service de Librairie du Devoir.

Cte J. du Plessis.—Le Sens de l'Histoire.—Tome III: Les Derniers Temps d'après l'Apocalypse.

Un vol. in-16. Prix : 20 fr. TEQUI, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VIe.

A l'heure où, comme Pie XII le proclame après Pie XI et Pie X, la lutte est engagée entre le Christ-Roi et les anté-christs qui défont de nos jours l'homme et l'Etat, chacun regarde anxieusement vers l'avenir. Dans quelle mesure Dieu, qui nous le révèle par ses prophètes, permet-il que nous en pénétrions le mystère?

Les uns croient qu'il nous dit tout, jusque dans le moindre détail, et sont toujours prêts à trouver dans les événements contemporains l'accomplissement des prophéties. Les autres croient qu'il ne nous dit rien que des vérités générales et qui sont toutes, par là même, de tous les temps. Entre les uns et les autres, l'auteur suit une voie sûre, parce que prudente et ancienne et complètement objective; et il nous en donne la clé dans une introduction du plus haut intérêt sur *Les perspectives apocalyptiques de notre temps*.

Abordant ensuite l'Apocalypse elle-même, prophétie magnifique mais qui a toujours passé pour l'une des plus obscures, il nous montre qu'elle comporte une explication simple et qui la rend claire, accessible à tous. Rien, dans cette explication méthodique, ne ressemble, même de loin, aux fantaisies superficielles, aux déductions téméraires, aux affirmations sans base, aux applications forcées qui ont justement discrédité les systèmes des Joachim de Flore et des Nicolas de Lyre ou de leurs modernes émules. Sans faire tort, bien au contraire, à la splendeur poétique, ni à la profondeur théologique et mystique du livre de saint Jean, on s'est attaché à en dégager un des multiples sens, le sens historique, sans s'écarter jamais du texte, ni de l'ordre suivi par le prophète pour le récit de ses visions, ni des indications contenues dans les autres prophéties canoniques, ni des données que fournissent la synthèse de l'histoire et la façon dont la Providence a coutume de mener les affaires humaines.

C'est vraiment "le grand film du Christ-Roi" qui se déroule ainsi devant nous et l'interprétation qui l'accompagne, fruit d'une longue et minutieuse étude, bien que l'auteur, désireux de ne rebuter personne, n'en fasse jamais étalage, mérite à la fois l'attention des spécialistes et la confiance des autres lecteurs.

Au surplus, cette interprétation, il ne l'a pas inventée, bien qu'elle s'accorde en tous points avec la synthèse historique qu'il a exposée dans *"La Caravane humaine"*, premier de ses trois volumes sur *le Sens de l'histoire*. Elle remonte à la primitive Eglise. Il n'y en a pas qui puisse se réclamer d'une tradition plus ancienne et plus constante. Les siècles l'ont développée peu à peu. Il ne fallait, pour l'orienter vers des progrès nouveaux et décisifs, que la faire profiter de ceux que les sciences historiques et scripturaires ont accomplis de nos jours.

Ajoutons que l'ouvrage, revêtu de l'imprimatur canonique, est précédé d'une lettre par laquelle S.S. le Pape Pie XII a bien voulu en accepter l'hommage, comme S. S. le Pape Pie XI avait accepté celui du précédent volume sur *"Les Derniers temps d'après l'histoire et la prophétie"*, consacré aux prophéties des Evangiles, de saint Pierre et de saint Paul. Nul doute que le nouveau volume ne connaisse le même succès que *La Caravane humaine*, qui dépasse son sixième mille et vient d'être traduite en anglais, et que le volume précédent qui, en moins de deux ans, atteint son troisième mille.

Indulgences à l'usage de tous les fidèles

1 vol. 300 pages, Librairie P. Tequi, 82, rue Bonaparte 82, Paris.

Voici un livre de piété, d'un intérêt pratique et universel, s'adressant à tous les fidèles sans distinction.— Une petite révolution a été réalisée dans le régime des indulgences, — au moins des indulgences générales accordées par les Souverains Pontifes en faveur de tous les fidèles de l'univers, — par la nouvelle Collection qu'en a publiée la S. Pénitencerie en 1938 et que Pie XI a approuvée, déclarée seule authentique et abrogeant toutes les collections antérieures. On y constate la disparition de certaines prières qui du fait ont cessé d'être indulgenciées, l'adjonction de nouvelles formules nombreuses, spécialement liturgiques, richement indulgenciées, des changements notables dans les faveurs concédées ou dans les conditions à remplir, mais toujours dans le sens d'une libéralité plus grande. Or toutes ces modifications constituent pour les fidèles qui les ignorent un obstacle réel au gain des indulgences, qu'ils doivent, dit le *Droit Canon*, tenir à très haut prix.

Ce volume répond donc à un très réel et très urgent besoin : faciliter le gain si précieux des indulgences ou pour soi ou pour les âmes du Purgatoire. Il renseigne les fidèles, leur signale les indulgences multiples qu'ils peuvent gagner au cours de leurs journées, leur indique les conditions impérieusement prescrites, si faciles à remplir, sans qu'il soit nécessaire de

changer quoi que ce soit à leur mode de vie ou de rien ajouter à leurs pratiques ordinaires de dévotion. Une simple oraison jaculatoire, qu'il me suffit de formuler mentalement : *Coeur sacré de Jésus, ayez pitié de nous*, qui chante dans mon cœur comme un refrain, me vaut à chaque répétition une indulgence de 500 jours, et, si je la répète ne serait-ce qu'une fois par jour pendant un mois, une indulgence plénière aux conditions ordinaires. Encore faut-il le savoir.

On le saura grâce à ce petit volume qui forme comme un triptyque dont le premier volet expose la doctrine des indulgences, ce qu'elles sont, leur utilité pour les vivants et pour les morts, et insiste avec raison sur la législation de l'Eglise à leur sujet et les conditions à remplir pour leur gain assuré.

Le tableau central offre à la piété des fidèles, avec l'indication précise pour chacune d'elles des conditions exigées, les prières, invocations, oraisons jaculatoires, pratiques indulgenciées, les plus usuelles, les plus faciles, les plus avantageuses, — à tout le moins 230, extraites des 715 numéros de la Collection de la S. Pénitencerie, et groupées sous trois titres : *Prières et Invocations*; — *La journée du chrétien*; — *Indulgences spéciales*.

Le troisième volet est un petit *Manuel de piété*, contenant les Prières du matin et du soir, l'Ordinaire de la Messe, les prières avant et après la Communion, les Vêpres et les Complies du Dimanche, les Saluts du Saint-Sacrement, le Chemin de la Croix, les Mystères du Rosaire. Cette adjonction achève, avec les tables détaillées qui le terminent, de rendre ce livre vraiment pratique. Il dispensera les personnes pieuses d'apporter ordinairement à l'église avec soi d'autres livres, parce qu'elles trouveront dans celui-ci tout ce qui est utile à la piété journalière d'un bon chrétien.

Crimes involontaires

Marie Ravelle, empoisonneuse — Le Parricide — L'Infanticide — par Henry Bordeaux, de l'Académie Française. Un volume in-16. Prix : 20 fr.— En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Ces trois récits, dont le premier, *Marie Ravelle, empoisonneuse*, est un véritable roman, ont à leur base un fait réel, un de ces "petits faits vrais" dont Stendhal et à sa suite Paul Bourget se nourrissent, ces "petits faits vrais" qui, chez le vrai romancier, déclenchent la création romanesque.

Ils illustrent deux observations, c'est d'abord qu'il y a des crimes d'intention qui ne se sont jamais réalisés et qu'il y a des crimes ou plutôt des actes qui semblent criminels et qui n'ont été accomplis que pour atteindre un but noble et élevé. Que Marie Ravelle soit la victime de la ruse d'une rivale, que par son imprudence elle soit accusée d'un crime dont elle a eu peut-être l'idée mais qu'elle n'a pas commis, qu'elle soit condamnée et qu'elle passe des années en prison, voilà pour M. Henry Bordeaux l'occasion de sonder les mystères du cœur humain et de se pencher avec une immense pitié sur cette malheureuse créature, de nous livrer sa douloureuse confession. Tout, par suite d'une erreur judiciaire, a été pris à Marie Ravelle, sa fille qu'elle chérissait et qui la croit morte, son honneur, sa liberté. Comment, grâce à la bonté d'une femme, elle retrouvera sa fille, on ne pourra le lire sans une vive émotion dans ces pages qui sont parmi les plus vigoureuses qu'ait écrites M. Henry Bordeaux.

La seconde nouvelle, *le Parricide*, est un drame de la folie. Nous y voyons un fils tuer sa mère en essayant de l'arracher à la nuit où elle végète depuis des années, et dans *l'Infanticide*, qui rappelle un fait divers récent, c'est une mère qui, dans l'horreur des souffrances auxquelles son enfant est condamné, devient la cause de sa mort.

Ce livre, paraissant au moment où l'on célèbre le jubilé littéraire de M. Henry Bordeaux qui débutait en 1890 par un essai sur Villiers de l'Isle-Adam, au moment où l'on fête son soixante-dixième anniversaire, nous apporte un témoignage nouveau du robuste talent de l'auteur de *la Cendre chaude*. Penché sur la misère humaine, il sait la peindre sans nous pousser au désespoir, car, dans les plus atroces circonstances, il sait montrer la petite lumière qui indique aux plus misérables qu'ils peuvent être sauvés.

La ligne de Mermox, Guillaumet, Saint-Exupéry

par Jean-Gérard Fleury, 1 vol, 290 pages, N.R.F. Gallimard, Paris.

Magnifique volume qui vous décrit les chevauchées aériennes des grands as de l'aviation française. Au moment même où saint Exupéry entre, avec un grand prix de l'Académie française, dans la gloire littéraire, aucun ouvrage ne pouvait mieux saisir l'actualité que celui de M. Fleury. L'auteur nous fait assister aux étapes des hommes de la chimère qui tracent sur le globe la ligne tricolore de l'aviation commerciale. C'est une oeuvre de paix que cette mise au service de l'entente internationale de l'avion de France. Ouvrage à lire par tous ceux qui croient que notre siècle n'enfante plus de héros.

"AUJOURD'HUI"

"AUJOURD'HUI" le meilleur "digest" de langue française, se présente, ce mois-ci, dans une toilette orange toute printanière. Ses 100 pages de texte offrent des articles de plus de 23 publications différentes: MACKENZIE KING "New World"; SALAZAR, RENOVATEUR DU PORTUGAL "Revue des Deux-Mondes"; LES VOIES QUI S'OFFRENT A L'ALLEMAGNE "Click"; IL Y A HUIT ANS MOURUT ANDRE MAGINOT "Partout-Magazine"; ANTHONY EDEN "Notre Combat"; PRESIDENT DE LA FINLANDE "Vendémiaire"; EDMOND ROSTAND "Marianne"; AMOUR ET CAMARADERIE "Nouvelle Revue Française"; UNE LETTRE EST UNE PRESENCE "Les Nouvelles Littéraires"; L'ENFANCE DE PADEREWSKI "Le Temps"; LE MARECHAL MANNERHEIM...; MISTINGUETT "France-Magazine"; LA GUERRE DES MINES "La Science et la Vie"; LA LUMIERE INVISIBLE "Vu"; PIEGES A HOMMES "Gringoire"; GOUTTE A GOUTTE "Temps présent"; LE MARECHAL JOFFRE "Réagir" COMMENT GARDER SA FORME "L'Efficiencie"; CI-TOYENNES-SOLDATS EN FINLANDE "Le Journal de la Femme"; MONTREAL, VILLE FRANÇAISE "Le Travailleur"; CHERCHEURS DE RADIUM "Lectures pour tous — Je sais Tout"; PIE XII CHEZ VICTOR-EMMANUEL III "L'Illustration"; PEUT-ON PERFECTIONNER LE SINGE? "Sciences et Voyages". "AUJOURD'HUI" est en vente dans tous les kiosques. Pour abonnement, s'adresser à 31 ouest, rue St-Jacques, Montréal.

Introduction à la philosophie

par René Le Senne, 1 vol 8 (collection logos) Presse universitaire de France, 108 Boul. Saint-Germain, Paris 6e.

La philosophie intéresse trop intimement notre destinée pour qu'il n'y ait pas d'homme qui, au moins à quelque moment de sa vie, n'éprouve le désir d'en connaître les problèmes et les doctrines et même d'accéder à la recherche du philosophe. Mais cet accès ne va pas sans difficultés: non seulement la philosophie est abstraite et possède son langage, mais elle exige souvent de l'esprit des mouvements plus subtils que ceux auxquels nous pouvons nous laisser aller par habitude. C'est pourquoi la philosophie étrangère, notamment allemande, a toujours comporté de nombreuses introductions à la philosophie qui en facilitent la connaissance sans la dégrader.

Il fallait donc s'attendre à ce que la collection "Logos", dont les traités se partageront le domaine entier du savoir philosophique, commence par la publication d'un ouvrage destiné à initier, non seulement à ce qui constitue éternellement la philosophie, mais à ce qui l'adapte à nos soucis actuels; il s'adresse aussi bien aux étudiants qui, en classe de philosophie ou de mathématiques, en Première vétérans ou supérieure et dans les Facultés, doivent l'apprendre, qu'aux hommes cultivés qui éprouvent le besoin d'y revenir ou d'y pénétrer.

On trouvera dans cet ouvrage l'enchaînement des problèmes principaux de la philosophie et de leurs solutions classiques, un exposé, plus ou moins poussé suivant les cas, des expressions les plus récentes de la pensée française en ce domaine, enfin une esquisse destinée à faire reconnaître la fécondité spirituelle de la philosophie pour en diffuser et en développer le culte et l'intelligence. Il n'a pas semblé à l'auteur que ce serait initier à la philosophie que d'en discréditer ou seulement d'en diminuer la valeur.

L'éducation de demain

par J.E. Marcault et Th. Brosse, 1 vol. in-8 — 40 fr. Librairie Félix Alcan, 108, Boul. Saint-Germain, Paris 6.

Voici un livre qui devrait animer d'abord, apaiser ensuite bien des controverses. Il va en effet tout droit au fond du conflit central de notre civilisation, celui du spiritualisme et du matérialisme, de la religion et de la science. La religion a assigné à ce qu'il y a de spécifiquement humain dans l'homme: le moi conscient, une origine et une essence surnaturelle; la science en a fait longtemps une fonction du cerveau. Les auteurs ont envisagé le moi comme fait objectif, occupant le centre de la biologie humaine et l'ont étudié objectivement dans ses rapports avec l'activité physiologique et psychologique et avec le double milieu naturel et social. Ils ont utilisé les résultats des recherches les plus récentes et y ont ajouté ceux de leur propre expérimentation. C'est seulement à la lecture de leur livre qu'on apercevra la simplicité, la portée et l'audace de cette position. En fait, ils posent et résolvent d'une synthèse unique un nombre très considérable de problèmes psychophysiques et sociaux demeurés jusqu'ici sans réponse. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ils réalisent dans le domaine de la conscience une mise au point comparable à celle de la relativité pour le monde physique.

Il faut toutefois savoir gré aux auteurs de ne s'être pas borné à fournir une base théorique nouvelle à l'interprétation

des phénomènes humains. La vie nationale et internationale pose aujourd'hui des problèmes trop angoissants pour que la science de l'homme reste désintéressée. Le conflit qui met en jeu la valeur de la personne humaine. Ici, ces deux termes se nomment: démocratie et dictature, primat de la personne humaine sur l'institution sociale ou primat de l'Etat sur la conscience individuelle. Seule la science peut arracher la décision à la barbarie des armes et lui substituer une évolution vraiment humaine; c'est pour cela que les auteurs ont partagé leur livre entre la science de l'homme et ses applications pratiques à l'éducation de demain.

CEUX QUI S'EN VONT

FEU M. ERNEST DECARY

A Dorval, ont eu lieu les obsèques de M. Ernest Décary, décédé à l'âge de 62 ans. M. Décary fut président de la commission d'administration de la ville de Montréal, vers 1918, et il avait été administrateur de plusieurs sociétés financières montréalaises. Il fut aussi un temps chef de l'étude notariale Décary, Barlow et Joron. Né en 1877, M. Ernest Décary était l'un des fils de l'ancien notaire A.-C. Décary. Lui survivent: trois fils: Hector, Gérard et Pierre; deux frères, M. Alphonse Décary, juge à Montréal, et M. Albert Décary, ingénieur civil, à Québec; et une soeur: madame Francis Saint-Pierre, de Montréal.

LE DENTISTE MARCOUX

On apprend la mort subite, survenue en Floride, du Dr J.-Armand Marcoux, chirurgien-dentiste, qui avait ses bureaux au no 1209, rue Guy. Le Dr Marcoux, qui était âgé de 47 ans, passait ses vacances à Miami en compagnie de sa femme, au moment de sa mort.

Natif de Marieville, le Dr Marcoux avait fait ses études à St-Jean et à l'Université de Montréal. Il pratiquait sa profession depuis 1917. Après un stage d'un an à St-Jean, il vint s'établir à Montréal.

Lui survivent: sa femme, née Brosseau (Germaine); trois frères, Arthur, de Marieville, Arcade, de New-Bedford, Mass., et J.-Ernest, de Montréal; trois soeurs, Mme J. Prairie et Mlle Laure Marcoux, de Montréal, Mme E. Charbonneau, de New-Bedford, Mass.

À TRAVERS LES JOURNAUX

(SUITE DE LA PAGE 16)

pirable. Selon Basnage, quand la mitraille ou les éclats de ce "pot-au-feu du diable" ne tuaient pas les gens qui se trouvaient au voisinage de son point de chute, les fluides délétères qui s'en échappaient les asphyxiaient assez vite. Coïncidence curieuse, ce nouvel Attila mitré employa ses bombes pour incendier Ypres. Or, le 11 juillet 1916, des artilleurs allemands bombardèrent les abords de la même cité avec des obus chargés d'éthyle dichloré, dont les chimistes Lomel et Steinkopf avaient étudié l'action nocive sur des êtres vivants. Aussi les services techniques d'Outre-Rhin montèrent-ils en grand la préparation de ce nouveau toxique, qu'ils appelèrent "Lost", du nom de ses deux inventeurs. En France, on l'a baptisé "Ypérite", en souvenir de la ville où ses efforts destructeurs se firent sentir, pour la première fois, sur l'armée des Alliés, et les Anglais l'ont surnommé "gaz moutarde", afin de rappeler son odeur piquante.

Bernard de Galen se repentit, dit-on, avant d'aller rendre ses comptes à la justice divine. Mais ses diocésains passèrent outre à son trop tardif remords; le 19 septembre 1678, ils pénétrèrent dans la pièce où il venait de rendre le dernier soupir, à Ahaus, et, l'ayant déshabillé, jetèrent son corps nu à la voirie.

Jacques BOYER

(Les nouvelles de la chimie, janv. 1940.)

Tel. MARquette 4834

J. B. CASELLES

PÂTISSERIES FRANÇAISES -

Spécialités:
Gâteaux de Noces et de Fantaisies
SERVICE de LIVRAISON
jusqu'à 7 hres p.m.

3422, rue St-Denis Près Sherbrooke



SAVON MAJESTIC Ltée

A. D. Roy, président
Nettoyeur Main "Majestic"
"House Friend"

Savon en Poudre "Majestic"
MONTREAL

HA. 8775

DORURE — ARGENTURE

J. HENRI ACHIM

987, BLVD ST-LAURENT

Pour la réparation de coutellerie, argenterie
de table, outils de médecins, etc.,
25 années d'expérience
Plaqueur pendant 20 ans pour la maison
Henry Birks

Tél: DUpont 5737-5738 Etablie en 1915

PAUL CORBEIL

AMEUBLEMENT GENERAL

Un seul magasin

434 est, Boulevard CREMAZIE

FRontenac 4244

GASTON HINTON Ltée

Articles pour Hommes

3987, rue Ste-Catherine Est

FRontenac 1127

ALEX. FAUCHER

Manufacturier de fourrures

Fourrures de haute qualité

1272 Est, Ste-Catherine Près Visitation

Tél. FRontenac 0662

Mlle A. LA FLÈCHE

FLEURISTE

Ouvert le dimanche et tous les soirs

1256, Ontario Est Coin Beaudry
MONTREAL

AMherst 7633

P. PARADIS

La plus grande cordonnerie de l'Est
Réparations faites avec soin
Nous allons chercher et livrons chaussures
neuves et retours de manufactures
pour messieurs.

1277, Est, rue Ontario MONTREAL

Tél. Bureau: Talon 6329

The Italian Mosaic & Marble Co.

OF CANADA, LTD.

Nos spécialités:
Tuiles, Marbres, Terrazzo, Mosaïques

7717 Boulevard St-Laurent Montréal

HENRI-E. CÔTÉ

OPTOMETRISTE

FL. 3311

6079, Boulevard Monk Montréal

VICTOR FRANÇEN

Pour l'extérieur, un grand garçon blond, blanchi aux tempes, le visage régulier, la taille bien prise, les épaules larges, le nez fort, assez écarté des lèvres minces, l'œil bleu sous de longs cils féminins. Quelque chose de joyeux et sain, de naturel, fait de l'éclatement silencieux des satisfactions obtenues. Un caractère moins de combat que de loyauté et de devoir, toujours du parti de l'enthousiasme qu'il mène, le bâton haut, contre le découragement et le dépit.

Il a sa place dans la galerie des grands amoureux. C'est une galerie moins visitée chaque jour, mais qu'un certain charme infatigable protège encore de la désuétude et de l'oubli. Francen y figure, un peu isolé dans son époque, drapé dans une sorte de rêve ingénu dont il mesure la force avec assez d'esprit pour imposer sa propre confiance à ceux qui pourraient hésiter.

Il faut regarder le théâtre sans malentendu, comme un jardin où une bonne terre nourricière des hommes et des choses aligne à date fréquente et convenue d'excellents produits et leur langage. Aussi bien voici l'acteur vu sous toutes ses faces, sous le grand soleil des projecteurs. Le personnage ne faiblit pas à l'examen. Tout annonce le levier, les moyens, le cœur et le plaisir à l'effort.

Francen a bon appétit et boit sec. Il ne jure pas et ne se met point en colère. Il est ironique, important, équilibré, comme l'était Lucien Guitry dont il a repris les meilleurs rôles et à qui, pour le louer d'abord, puis pour lui nuire, on a trop dit qu'il s'efforçait de ressembler.

Il débute à Saint-Petersbourg, au Théâtre Michel, quelques années avant la guerre. Tout de suite, il y connaît un franc succès. Entouré de camarades qui l'encouragent et dont l'amitié ne l'abandonnera pas dans sa carrière, Francen est le "meilleur homme" de son équipe, celui dont on peut augurer sans peine qu'il ne faiblira pas en chemin. Le samedi soir de grand gala devant la cour, il joue "Amoureuse" et "Le Passé." Une salle magnifique, on l'imagine. Une brochette de princesses endiamantées, d'officiers dégoulinant de chamarrures, de grands-ducs dormant sur une patte. Dans leur loge d'or, l'impératrice et l'empereur. L'acteur plaît. D'augustes mains l'applaudissent. En France, on ne connaît pas son nom. Là-bas, il est illustre, presque glorieux d'une gloire dont il ne se dépêtra jamais.

Francen est belge, né à Tirlemont, dans les Flandres, où habite encore son père, rude vieillard âgé de quatre-vingt-cinq ans qui monte à cheval chaque matin. Le début des hostilités le trouve au 15^e régiment d'artillerie, sur Dixmude. La reine s'intéresse au jeune artiste. A sa demande, il joue au front "Le Cloître" de Verhaeren. Emouvante épreuve. Aussi bien le vieux poète est son dieu. Francen récite à tout venant "Les Heures claires" les nobles strophes des "Campagnes hallucinées." Cette admiration littéraire aura une grande influence sur sa vie et peut-être l'empêchera-t-elle, à l'avenir d'aller au delà de son goût, de briser le moule de ses premiers émerveillements.

(France-Film)

Tél: CHerrier 5286 Rés: FRontenac 9365

J.-E. ARCHAMBAULT

PLOMBERIE — CHAUFFAGE

4408, De La Roche MONTREAL

Tél. DUpont 5894

A. ARCHAMBAULT

Entrepreneur Platrier

8471, rue Henri-Julien MONTREAL

Bureau: CLairval 6644

J.-ALBERT TARDIF

Huile à Chauffage, à Lampe, à Moteur

Spécialiste

4996, rue Lafontaine MONTREAL

Tél. CHerrier 4215 1455 DUFRESNE

JOS. MALO ENRG.

Marchand de Glace

Propriétaire: SAM. LAMARRE

Rés: 1451 Dufresne

Examen de la Vue

Consultations: 10 a.m. à 6 p.m.
7 à 9 tous les soirs

ARTHUR CHAGNON

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

8136 St-Denis, (près Jarry) Montréal
Tél. DUpont 5176

HÔPITAL STE-THÉRÈSE

Maternité Privée Licenciée

Médecine — Chirurgie

Médecins au choix des malades

Gardes malades enregistrées

PRIX MODERES

4824, Saint-Denis LANcaster 1022
MONTREAL

Tél: WIlbank 0810

LA MAISON LARIVIÈRE

Marchands de Fourrures

SPECIALITE: Réparations de toutes sortes

3487, Notre-Dame Ouest MONTREAL

Près Rose-de-Lima

En haut de F. W. Woolworth Co. Ltd

Fltroy 1844

Rés: ELwood 0367

LORENZO GAULIN

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Service — Satisfaction

4424 ouest, Saint-Jacques

Mont.éal

Tél. CALumet 7900

Soir: CA. 8125

ROYAL FLOWER SHOP

Camille Legaré, Prop.

Livraison n'importe où

Ouvert soir et dimanche

1259, Bernard Ouest

Outremont

AMherst 8710

Notre devise: Satisfaction garantie

JOS. MORNEAU

Entrepreneur licencié en

Plomberie, Chauffage et Ferblanterie

Couvertures en Tôle et Gravois

2122-2124, rue Cartier

MONTREAL

Ils ont **LECI** de commun...



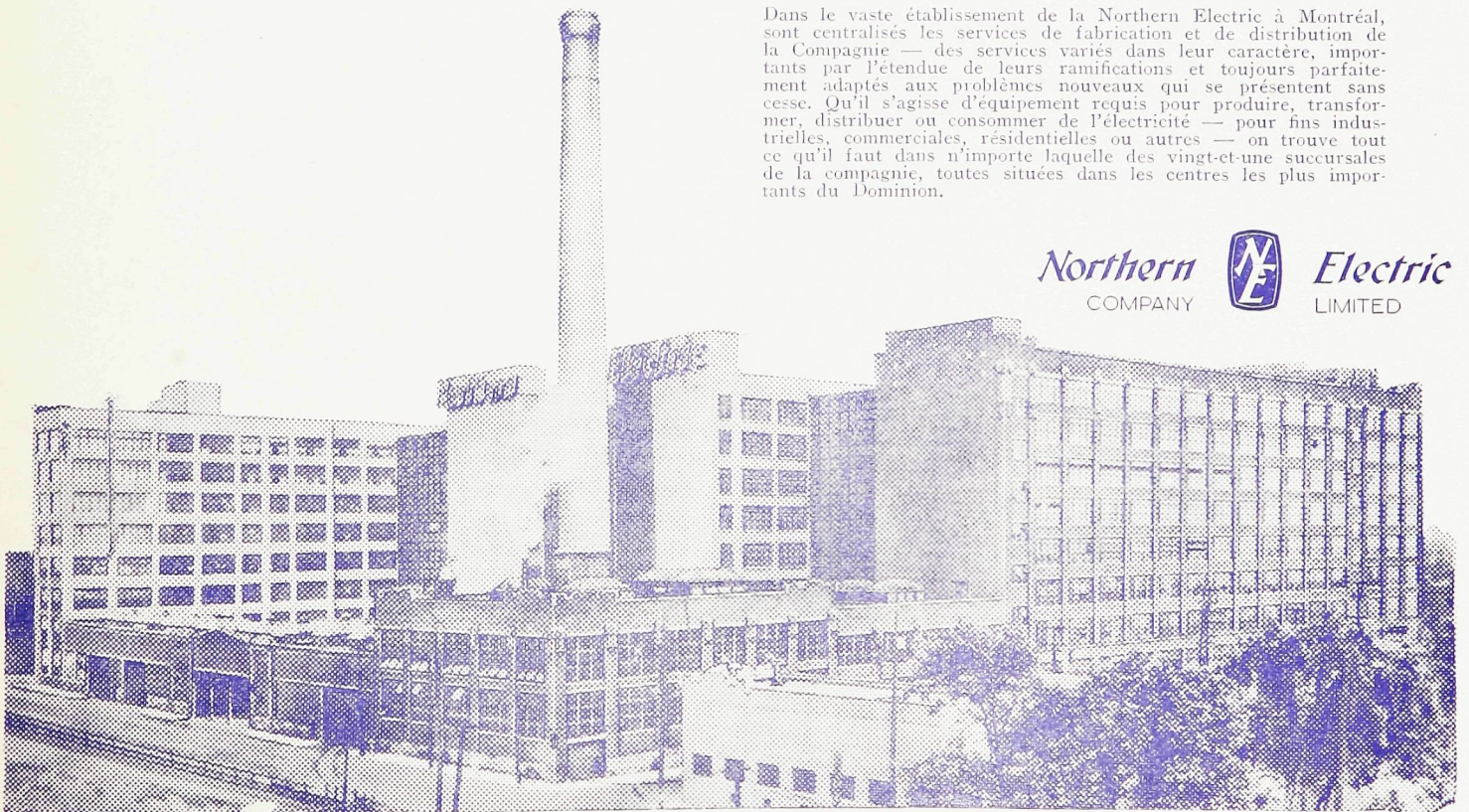
LA LAGER
Frontenac 'Bleue'

ILS PRÉFÈRENT
ce qu'il y a de mieux

Un service national électrique

Dans le vaste établissement de la Northern Electric à Montréal, sont centralisés les services de fabrication et de distribution de la Compagnie — des services variés dans leur caractère, importants par l'étendue de leurs ramifications et toujours parfaitement adaptés aux problèmes nouveaux qui se présentent sans cesse. Qu'il s'agisse d'équipement requis pour produire, transformer, distribuer ou consommer de l'électricité — pour fins industrielles, commerciales, résidentielles ou autres — on trouve tout ce qu'il faut dans n'importe laquelle des vingt-et-une succursales de la compagnie, toutes situées dans les centres les plus importants du Dominion.

Northern  **Electric**
COMPANY LIMITED





Le Très Hon. W. L. MACKENZIE KING, Premier ministre du Canada

La Question Essentielle: MAINTENIR L'UNITÉ CANADIENNE

AUCUNE autre question n'est en jeu. Dans son discours d'ouverture de la campagne, alors qu'il s'adressait à tout le pays et chaque fois qu'il eut par la suite l'occasion de prendre la parole, le Premier Ministre Mackenzie King le déclara bien clairement.

Toutefois, il existe dans notre pays des hommes d'état qui placent leur intérêt personnel au-dessus des intérêts du Canada et qui n'hésitent pas à essayer de détruire cet état d'esprit dans l'espoir d'arriver au pouvoir.

En octobre 1939, on lança dans la province de Québec le premier assaut contre l'unité canadienne, mais notre peuple répondit d'une voix unanime pour appuyer le magnifique effort militaire que le Canada a volontairement accepté et qu'il est bien décidé de conduire jusqu'au bout.

Quels furent les chefs de ce mouvement, qui sauvegarda l'unité canadienne? Certainement pas ceux qui en ce moment voudraient créer un gouvernement dit "national"!

Nous, du Québec, nous connaissons ceux qui à ce moment-là défendirent l'unité canadienne: nos ministres fédéraux, Lapointe, Cardin et Power. Avec l'aide de ces ministres, Québec put se débarrasser d'hommes qui voulaient diviser notre pays et jeter la discorde entre les deux races.

Ces hommes qui alors étaient opposés à notre effort militaire proclament maintenant que notre effort est insuffisant.

Voici des faits qui démontrent éloquemment l'étendue de nos activités au sujet de la participation.

Notre pays est uni comme il ne l'a jamais été—Grâce à la politique vraiment nationale de l'Administration, chacune des provinces appuie l'effort militaire de l'Empire.

Le plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire patronné et dont le coût est en grande partie défrayé par le Canada, a été mis en marche sur une base solidement établie.

La défense navale pour les côtes de l'Est et de l'Ouest, y compris la force aérienne, les déblayeurs de mines et les navires de convoi, a fonctionné de façon efficace depuis le commencement de la guerre. Un officier supérieur de l'Amirauté Britannique a pu dire, au sujet de notre défense navale: "Il ne se fait nulle part de plus beau travail, même pas à la Marine Royale elle-même".

Contrôle des prix. On a établi le coût des nécessités courantes telles que la laine et le sucre et les prix ont été fixés assez bas pour convenir à la bourse du pauvre. Contrairement à ce qui s'est passé lors de la dernière guerre, le profiteuse est exclu et restera en dehors de cette guerre.

Un emprunt de guerre de \$200,000,000 a été lancé et en deux jours l'objectif était dépassé, ce qui prouve abondamment la confiance du public. Il faut rappeler que le taux d'intérêt lors de la dernière guerre était de 5½% et qu'il

Sous l'administration de Mackenzie King, le Canada a été outillé pour gagner la guerre. Seule une nation unie, suivant en toute confiance les directives de son chef, pouvait atteindre ce but.

Le 26 mars, rendez un témoignage de confiance, votez pour le candidat de Mackenzie King, démontrant ainsi que vous appuyez la politique adoptée par le Canada dans la période critique que nous traversons.



Hon. P.-J.-A. CARDIN
Ministre des Travaux Publics



Le Très Hon. ERNEST LAPOINTE
Ministre de la Justice



Honorable C.-G. POWER
Ministre des Postes

La Fédération Libérale Nationale du
Canada. Ottawa.

VERS LA VICTOIRE avec MACKENZIE KING